

Délibération n°251219_22

Séance du Conseil d'administration du 19 décembre 2025

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 17

Membres représentés : 7

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Budget Initial 2026

Vu les articles R. 719-51 et suivants du Code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 modifié relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Liste des annexes à la délibération :

Les tableaux budgétaires, notamment les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale pour vote et les autres tableaux pour information,
Le rapport de l'ordonnateur.

Le Conseil d'administration

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes pour le budget UTBM :

- 409 ETPT, dont 330 ETPT sous plafond et 79 ETPT hors plafond
- 47 291 492 euros d'autorisations d'engagement dont :
 - 32 330 660 euros en masse salariale
 - 9 139 399 euros en fonctionnement et interventions
 - 5 821 433 euros en investissement

- 49 386 202 euros de crédits de paiement
 - 32 330 660 euros en masse salariale
 - 9 125 839 euros en fonctionnement et interventions
 - 7 929 703 euros en investissement
- 44 186 838 euros de prévisions de recettes
- - 5 199 364 euros de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -4 987 459 euros de variation de trésorerie
- -1 890 716 euros de résultat patrimonial
- - 216 467 euros de capacité d'autofinancement
- -5 199 365 euros de variation de fonds de roulement

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'approuver le budget initial 2026 et le projet annuel de performance figurant en annexe.

Abstention(s) : 3

Votants : 24

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 21

Pour : 18

Contre : 3

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON

Budget initial 2026

Rapport de l'ordonnateur

Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le rapport de l'ordonnateur constitue un document central dans le processus de présentation du budget initial de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard. Il traduit la mise en œuvre des orientations définies par la lettre de cadrage budgétaire et des arbitrages rendus au terme du dialogue de gestion interne.

Ce rapport explicite les hypothèses économiques qui fondent la construction du budget. Il présente les autorisations budgétaires soumises à approbation, analyse les grands équilibres financiers et éclaire les décisions du Conseil d'administration en offrant une vision consolidée des moyens engagés, de leur répartition et de leur soutenabilité.

Document d'analyse, le rapport de l'ordonnateur constitue à la fois un outil de transparence et un instrument d'aide à la décision. Il permet d'apprécier la pertinence des choix budgétaires au regard des priorités institutionnelles, d'évaluer la soutenabilité de la trajectoire financière et de mesurer la capacité de l'UTBM à concilier rigueur de gestion, efficacité opérationnelle et accompagnement des politiques publiques de transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Table des matières

Préambule	3
1.1. Contexte général	3
1.2. Cadre institutionnel et financier	3
1.3. Principes de construction du budget 2026	4
1.4. Synthèse des grandes masses budgétaires	5
1.5. Point saillant de l'exercice.....	5
2. Autorisations budgétaires	8
2.1. Tableau 1 - Analyse des emplois	8
a) Toutes typologies d'emplois.....	8
b) Emplois sous plafond Etat	8
c) Emplois hors plafond Etat.....	9
2.2. Tableaux 2 et 3 - Autorisations budgétaires, dépenses par destination et recettes par origine	10
a) Autorisations budgétaires de masse salariale (AE = CP)	10
b) Autorisations budgétaires de fonctionnement AE et CP (budget des services et des directions)	13
c) Autorisations budgétaires d'investissement en AE et CP.....	18
d) Prévisions de recettes	20
3. Equilibre financier	22
3.1. Tableau 4 – Equilibre financier.....	22
3.2. Tableau 5 – Opérations pour compte de tiers	22
4. Soutenabilité du budget.....	23
4.1 Analyse des agrégats budgétaires	23
4.2. Analyse des tableaux 9 et 10 – Programmes pluriannuels et programmes de recherche.....	23
a) Programmes pluriannuels	23
b) Programmes de recherche	24
4.3. Analyse des Tableaux 6 et 7 – Soutenabilité budgétaire et tableau 11 de synthèse budgétaire et comptable	24
4.4. Indicateurs de soutenabilité.....	25

Préambule

1.1. Contexte général

La France se trouve en 2026 à un carrefour budgétaire décisif, confrontée à une dette publique atteignant 114,1 % du PIB et à un déficit structurel persistant. Le gouvernement a pour objectif de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026, avec une trajectoire visant à le réduire à moins de 3 % d'ici 2029. Cet effort de consolidation repose sur un plan d'action de l'ordre de 30 milliards d'euros, dont deux tiers consacrés à la maîtrise des dépenses publiques.

Cependant, la mise en œuvre de ces mesures est fragilisée par une instabilité politique persistante. Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a suggéré courant octobre 2025 une possible révision à la hausse de l'objectif de déficit pour 2026, le portant entre 4,7 % et 5 % du PIB, en raison des tensions politiques internes. Cette incertitude politique a conduit les agences de notation Fitch et S&P à abaisser la note de la France à A+, soulignant une perte de crédibilité budgétaire et un scepticisme croissant quant à la capacité du pays à atteindre ses objectifs.

Dans ce contexte de rigueur budgétaire, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Espace (MESRE), à la date de rédaction de ce rapport, voit son plafond de dépenses fixé à 31,47 milliards d'euros pour 2026, en hausse de 566 millions d'euros par rapport à 2025. Cette augmentation vise à poursuivre le déploiement des mesures engagées par la loi de programmation de la recherche, notamment en matière de financement de la recherche fondamentale et appliquée.

Toutefois, cette hausse reste modeste au regard des besoins croissants du secteur. Le MESRE demeure soumis aux mêmes contraintes budgétaires que les autres ministères : rationalisation des dépenses, maîtrise de la masse salariale, optimisation des remplacements et des redéploiements de personnels. Le non-renouvellement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite reste une mesure structurante, entraînant une réorganisation progressive de l'action publique.

L'inflation en France est projetée à 1,2 % en 2026, restant inférieure à la moyenne européenne. Cette relative stabilité des prix contribue à limiter la pression sur les charges de fonctionnement. Cependant, les marges de manœuvre budgétaires demeurent étroites, nécessitant une gestion rigoureuse des ressources.

La situation politique demeure fragile, avec une Assemblée nationale fragmentée. La mise en œuvre des mesures budgétaires pourrait être entravée par des blocages politiques, ce qui accroît l'incertitude quant à la réalisation des objectifs fixés.

1.2. Cadre institutionnel et financier

Le présent budget s'inscrit dans un cadre institutionnel et financier structuré, régi par un corpus normatif à la fois national et spécifique à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il repose en premier lieu sur le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et

comptable publique (GBCP)¹, qui constitue le socle juridique de l'ensemble des opérations de préparation, d'exécution et de contrôle budgétaire. Ce texte encadre, de manière exhaustive, la mise en œuvre des autorisations de dépenses et la responsabilité des ordonnateurs et comptables publics, garantissant la transparence, la traçabilité et la régularité des flux financiers.

Il est complété, de manière opérationnelle, par les circulaires budgétaires annuelles du ministère de l'Économie et des Finances, qui précisent les orientations, contraintes et indicateurs à intégrer dans les documents prévisionnels, et par les instructions interministérielles relatives à la maîtrise de la dépense publique et à la rationalisation des moyens de l'État. Ces prescriptions s'articulent avec la trajectoire pluriannuelle ministérielle, définissant les plafonds d'emplois et de crédits sur plusieurs exercices, et visant à assurer une gestion anticipée, cohérente et soutenable des ressources financières et humaines.

Dans le cadre de l'UTBM, le dispositif réglementaire national est complété par les engagements contractuels pris avec l'État via le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP). Ce contrat, couvrant la période 2024-2026, fixe les orientations stratégiques de l'établissement, les priorités opérationnelles et les indicateurs de suivi, permettant d'articuler directement la planification budgétaire avec les objectifs académiques, scientifiques et sociétaux. Le respect des engagements du COMP constitue ainsi un repère central pour la préparation et le suivi du budget, garantissant que les ressources allouées servent efficacement les missions de l'UTBM et répondent aux attentes du ministère de tutelle. Le COMP 2024-2026 de l'UTBM se structure autour de trois axes principaux : **1) la réussite étudiante**, en soutenant notamment le déploiement complet de la démarche par compétences, **2) la transition écologique**, pour accompagner un développement plus soutenable de l'établissement, **3) le pilotage de l'établissement**, avec un focus sur la gestion et l'entretien des bâtiments afin d'assurer leur viabilité.

Dans ce cadre, un financement de 760 k€ a été attribué à l'UTBM sur trois ans, réparti de manière décroissante : 50 % la première année, 30 % la deuxième et 20 % la troisième, pour soutenir la mise en œuvre de ces priorités stratégiques.

1.3. Principes de construction du budget 2026

La préparation du budget 2026 de l'UTBM s'appuie sur une démarche structurée, visant à concilier la nécessité de maîtrise des dépenses avec le maintien des missions essentielles de l'établissement. Cette élaboration repose sur des projections pluriannuelles chaque fois que possible, permettant d'anticiper les besoins de fonctionnement, d'investissement et de ressources humaines, tout en veillant à ce que les choix financiers restent soutenables.

La méthode adoptée combine des analyses prospectives des charges et des recettes, des simulations d'impact des orientations stratégiques et des contraintes réglementaires, ainsi que des arbitrages hiérarchisés. Les décisions de priorisation des dépenses sont guidées par des critères simples et pragmatiques : contribution aux missions fondamentales, adéquation avec les objectifs du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), pertinence stratégique et efficacité des actions. L'objectif est de parvenir à un équilibre réaliste entre rigueur budgétaire et continuité des activités.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026597003>

Dans ce cadre, les commissions budgétaires de l'établissement se sont tenues du 13 au 16 octobre 2025, offrant un espace d'échange avec les différentes entités. Ces rencontres ont permis de mieux comprendre les besoins de chacune et d'évaluer les marges de manœuvre, en gardant à l'esprit les contraintes nationales et ministérielles. Ce dialogue a facilité l'émergence de décisions respectant à la fois les objectifs institutionnels et les limites des ressources disponibles.

Ainsi, le budget 2026 se présente comme un instrument d'organisation et de suivi, conçu pour soutenir les missions de l'UTBM avec prudence, tout en restant attentif aux contraintes financières et aux priorités identifiées dans le cadre ministériel et contractuel.

1.4. Synthèse des grandes masses budgétaires

Le budget 2026 de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), présenté pour adoption à ses administrateurs, est un budget encore davantage contraint que l'année précédente. Les autorisations budgétaires, en termes d'autorisations d'engagement (AE), s'élèvent à 47 291 492 € et, en termes de crédits de paiement (CP), à 49 386 202 €, pour un résultat patrimonial déficitaire de - 1 890 716 €.

La capacité d'autofinancement (CAF) projetée pour l'UTBM est négative, à hauteur de - 216 467 € et traduit donc une insuffisance d'autofinancement.

La trésorerie s'élève à hauteur de 81,87 jours de charges décaissables, soit 9 427 929 € et le fonds de roulement à 92,57 jours de charges décaissables, soit 10 660 113 €.

1.5. Point saillant de l'exercice

L'exercice budgétaire 2026 est marqué par un élément majeur, le même que lors des exercices précédents : la prise en charge, par l'établissement, de dépenses salariales résultant de décisions nationales, dont la compensation par l'État demeure inexiste ou partielle. Ces mesures, décidées dans le cadre de la politique de rémunération de la fonction publique, exercent une pression croissante sur les équilibres budgétaires internes et réduisent d'autant la capacité de l'établissement à financer ses priorités stratégiques.

En premier lieu, la non-compensation du glissement vieillesse technicité (GVT) représente une charge supplémentaire de 413 615 € pour 2026, portant à 2 922 704 € le montant cumulé non compensé depuis 2020.

À cela s'ajoute la compensation partielle (à hauteur de 40 %) de la revalorisation du CAS « Pensions », dont la hausse de quatre points, décidée pour 2026, génère un reste à charge estimé à 228 000 € pour l'UTBM.

Par ailleurs, l'établissement devra assumer seul le financement de la part employeur de la complémentaire santé et prévoyance obligatoire, soit une dépense supplémentaire d'environ 50 000 €.

S'y ajoutent enfin les mesures dites « Guérini », décidées en 2023 et 2024 : la revalorisation générale du point d'indice de + 1,5 % à compter de juillet 2023, puis l'attribution de 5 points d'indice

supplémentaires à chaque agent au 1^e janvier 2024. Ces mesures, partiellement compensées, génèrent en 2026 pour l'établissement une charge estimée à 430 000 €.

L'ensemble de ces mesures non compensées ou partiellement compensées depuis 2020, pèse très lourdement sur la trajectoire financière de l'UTBM et limite sa capacité à engager de nouveaux projets de développement ou d'investissements matériels.

Malgré les efforts constants déployés pour accroître les ressources propres, qu'il s'agisse de la formation continue, des contrats de recherche, de la valorisation de l'innovation ou encore de partenariats industriels, ces leviers demeurent insuffisants pour absorber la charge cumulative des mesures non compensées. Leur progression, bien qu'encourageante, ne saurait contrebalancer la dynamique structurelle des coûts imposés, dont la croissance échappe totalement à la maîtrise de l'établissement.

Ainsi, la soutenabilité budgétaire de l'UTBM repose désormais sur un équilibre très fragile, entre la rigueur de gestion, l'effort de diversification des recettes et la préservation de la qualité de ses missions d'enseignement supérieur et de recherche.

Les points saillants de ce budget sont, dans ce contexte très contraint :

- une masse salariale en hausse de + 1 588 927 € par rapport au budget rectificatif n°2 2025, en raison notamment de mesures non compensées ou que partiellement par l'Etat. Cette hausse s'explique également pour 826 880 € de masse salariale complémentaire relative à des contrats de recherche sur SAIC ;
- un budget de fonctionnement de l'établissement (hors SAIC UTBM) de 7 286 336 €, qui demeure extrêmement contraint, malgré une hausse de 753 109 € par rapport au BR n°2 de 2025. Le taux de rigidité du budget reste comparable à celui de l'an 2025, s'établissant entre 80 % et 85 %. À titre d'illustration, les dix premières dépenses de fonctionnement de l'établissement représentent à elles seules 3 386 013 € (contre 3 373 385 € en 2024), soit près de 50 % des AE de fonctionnement. Pour mémoire, en 2025, la subvention pour charge de service public dédiée au fonctionnement ne couvrait que 34 % du budget de fonctionnement de l'établissement. Un budget de viabilisation (chaleur et électricité) de 1 330 000 €, qui reste à un niveau particulièrement élevé, malgré une série d'actions inédites visant à réduire les consommations (application stricte de la consigne de chauffage à 19°C, fermeture des sites de l'UTBM le samedi matin, hors bâtiment A et CRUNCH Lab, abaissement de la température à 16°C dès le vendredi midi, ainsi que la mise en place d'une semaine de sobriété énergétique avec une température ramenée à 12°C dans l'ensemble des bâtiments) ;
- une légère progression des recettes propres (+ 247 783 €), principalement liée à l'enregistrement d'une recette exceptionnelle de 256 948 € au titre de la régularisation de TVA pour l'année 2023, consécutive au déploiement de la sectorisation.

Une fois encore, malgré une volonté affirmée de maîtriser les dépenses, en particulier celles de fonctionnement, ces efforts ne suffisent plus à compenser les mesures non financées par l'État concernant la masse salariale, le coût des fluides et l'augmentation générale des tarifs. Le budget présente ainsi un résultat négatif supérieur à celui inscrit au budget initial 2025, en dépit des actions supplémentaire engagées.

Au regard de ces contraintes, et face à un résultat comptable déficitaire de - 1 890 716 €, des arbitrages difficiles ont dû être réalisés. L'UTBM poursuit néanmoins ses investissements en matière de performance énergétique et thermique de ses bâtiments, dans une logique de sobriété et d'amélioration continue, aux fins de dégager des marges de manœuvre consécutivement à une diminution progressive de la charge de viabilisation des bâtiments.

La masse salariale, principal poste budgétaire du budget de l'UTBM, s'élève à 32 330 663 €, en augmentation de 1 588 927 € par rapport au budget rectificatif n°2 2025, soit + 5,17 %. Ainsi, la campagne d'emplois proposée au Conseil d'administration du 26 septembre 2025 dans la lettre de cadrage budgétaire sera déployée dans sa totalité. Cette année permettra de remplacer trois départs en 2025-2026 pour recruter deux maîtres de conférences et un professeur des universités. Une chaire de professeur junior sera sollicitée à l'occasion de la campagne nationale 2026, si elle est confirmée. S'agissant des personnels BIATSS, dans la poursuite de la politique de résorption de la précarité, d'attractivité et de fidélisation, trois emplois occupés par des contractuels en CDD seront mis au concours, respectivement d'adjoint technique (catégorie C), d'assistant ingénieur (catégorie A) et d'ingénieur d'études (catégorie A).

Le budget agrégé de fonctionnement (Établissement et SAIC) atteint 9 139 399 €. Il demeure fortement constraint en raison du poids croissant des charges de viabilisation, de l'inflation et d'opérations ponctuelles, telles que le déménagement de la formation Espéra SBARRO ou encore l'accompagnement à l'élaboration du prochain schéma directeur de stratégie immobilière. Cette hausse pèse principalement sur les services supports, malgré des efforts significatifs de sobriété et de rationalisation engagés par les équipes depuis plusieurs années à présent.

L'enveloppe d'investissement s'élève quant à elle à 5 821 433 € en AE et 7 929 703 € en CP. Elle vise prioritairement à couvrir les principaux décaissements liés aux travaux de rénovation thermique des bâtiments et aux actions d'optimisation des surfaces. Des investissements ciblés en faveur des pôles, notamment pour des équipements pédagogiques et de recherche, sont également programmés. Il convient toutefois de rappeler que ces investissements génèrent des amortissements, lesquels influencent directement le calcul du résultat comptable.

Enfin, il est important de souligner que le changement de logiciel comptable et budgétaire, ainsi que la mise en place du nouveau schéma d'organigramme budgétaire et l'utilisation du module GFC-Opérations, entraînent des évolutions dans la méthode de saisie et de structuration des données. Ces éléments peuvent rendre les comparaisons avec les exercices précédents plus délicates. Les modalités de présentation et d'alimentation des données seront progressivement stabilisées au cours de l'année, afin d'être pleinement harmonisées pour l'élaboration du budget initial 2027.

La présente note de l'ordonnateur n'a enfin pas vocation à détailler l'intégralité des données budgétaires 2026, mais plutôt à en exposer les grandes orientations en renvoyant, lorsque nécessaire, aux tableaux budgétaires annexés.

2. Autorisations budgétaires

2.1. Tableau 1 - Analyse des emplois

a) Toutes typologies d'emplois

La masse salariale est le poste budgétaire le plus important de l'UTBM. Sa couverture est assurée très majoritairement par la subvention pour charges de service public (SCSP). La dernière notification ministérielle, en date du 21 juillet 2025, porte le plafond d'emplois Etat à 357 ETPT.

L'UTBM peut, par ailleurs, créer des emplois sur ressources propres. C'est notamment le cas dans le cadre de la contractualisation d'activités de recherche et de valorisation, de subventions spécifiques d'institutions, etc. Ces emplois sont adossés au SAIC de l'établissement (51 ETPT). C'est également le cas pour des emplois sur financement propre de l'établissement (28 ETPT).

Le nombre total d'emplois proposé à l'approbation du Conseil d'administration pour l'année 2026 est de 409 ETPT (*Cf. tableau 1 d'autorisation des emplois, joint au budget*). Il s'agit là d'un plafond théorique maximal.

Cette consommation prévisionnelle de 409 ETPT intègre l'extension en année pleine des recrutements opérés en 2025.

Le tableau ci-après détaille l'évolution des emplois entre l'année 2025 et l'année 2026.

	Budget rectificatif n°2 2025	Budget initial 2026	Variation en ETPT
ETPT Etablissement	354	358	+4
ETPT SAIC	35	51	+16
ETPT UTBM	389	409	+20

b) Emplois sous plafond Etat

Les emplois sous plafond Etat représentent, au titre de l'année 2026, 330 ETPT, identiques au budget rectificatif n°2 (BR2) 2025 et en dessous du plafond Etat de 357 emplois. La structure des emplois tient également compte des concours qui seront ouverts, par voie interne, au titre de la campagne 2026. Ces mouvements, opérés en 2026, ne seront pleinement pris en compte, en année pleine, qu'en 2027.

La campagne d'emplois 2026 retenue est présentée dans le tableau ci-après.

Enseignants et enseignants-chercheurs	
Professeur des universités	Par la voie d'un concours
Maître de conférences	Par la voie d'un concours synchronisé avec la campagne nationale
Maître de conférences	Par la voie d'un concours synchronisé avec la campagne nationale
Chaire de professeur junior	Campagne CPJ 2026 (sous réserve d'attribution du support par le MESRE)
Personnels techniques et administratifs (BIATSS)	
Ingénieur d'études	Par la voie d'un concours (interne)
Assistant ingénieur	Par la voie d'un concours (interne)
Adjoint technique de recherche et de formation	Par la voie d'un recrutement sans concours

c) Emplois hors plafond Etat

L'explication détaillée des facteurs d'évolution en ETPT est détaillée dans le tableau de synthèse de la note du document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits des personnels (DPGECP), correspondant à la phase 1 du budget initial 2026.

Comparé au budget rectificatif n°2 2025, l'augmentation de 20 ETPT résulte essentiellement de l'impact, en année pleine, des recrutements sur contrats de recherche survenus en seconde moitié d'année 2025. S'ajoute, à cela, une enveloppe de précaution en ETPT, afin de couvrir d'éventuelles embauches à venir sur des projets de recherche non connus au moment de l'élaboration du budget.

Par ailleurs, de nombreux départs en retraite sont anticipés, sans être confirmés, au regard de la pyramide des âges, au long des trois années à venir. Ils sont évalués, pour 2026, en fonction des demandes des agents qui se sont manifestés en 2025. Pour l'estimation des départs en 2027 et 2028, elle est définie à l'aide de la pyramide des âges et de l'analyse croisée de cette dernière avec une moyenne d'âge de départ en retraite par corps au sein de l'établissement.

Ainsi :

- en 2026, il est anticipé le départ en retraite d'un professeur des universités, d'un enseignant du second degré, de trois enseignants-chercheurs contractuels, d'un ingénieur d'études, d'un adjoint administratif et deux personnels BIATSS contractuels de catégories B et C, soit possiblement neuf départs, restant encore à confirmer par les intéressés ;
- en 2027, il est anticipé le départ en retraite de deux professeurs des universités, de quatre maîtres de conférences, de quatre enseignants du second degré, de deux enseignants-chercheurs contractuels, d'un ingénieur d'études, de deux techniciens et de quatre personnels BIATSS contractuels de catégories B et C, soit possiblement 19 départs, restant encore à confirmer par les intéressés ;
- en 2028, il est anticipé le départ en retraite de deux professeurs des universités, d'un maître de conférences, d'un enseignant du second degré, d'un enseignant-chercheur contractuel, de deux assistants ingénieurs, d'un adjoint administratif et d'un personnel BIATSS

contractuel de catégorie B, soit possiblement neuf départs, restant encore à confirmer par les intéressés.

Ces évolutions, anticipées mais hypothétiques et nécessitant pleine confirmation, seront à prendre en compte dans les choix stratégiques de l'établissement, pour les prochaines campagnes d'emplois à compter de 2027, en tenant compte par ailleurs de la soutenabilité budgétaire.

2.2. Tableaux 2 et 3 - Autorisations budgétaires, dépenses par destination et recettes par origine

Le tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) détermine les enveloppes limitatives soumises au vote de l'organe délibérant.

Les AE sont les autorisations d'engagement pour l'année en cours. Les CP sont les crédits de paiements autorisés pour l'année en cours. Un décalage peut survenir entre AE et CP d'un même projet si une commande passée fin d'année N (AE) est payée (CP) en début d'année N+1.

Le tableau 3 vient compléter le tableau 2, en précisant la destination effective des crédits par activité/métier (imputation directe, destinations fonctions support obligatoire).

Le budget global 2026 de l'UTBM, agrégeant l'établissement et son SAIC, s'élève à 47 291 492 €. Il est marqué par une hausse de 1 018 070 € au regard du budget rectificatif n°2 2025.

a) Autorisations budgétaires de masse salariale (AE = CP)

Les autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) ouverts au titre de la masse salariale pour l'exercice 2026 s'élèvent à 32 330 663 €, se répartissant comme suit :

- 29 730 176 € de dépenses de personnel concernant le budget Etablissement (incluant les liquidations directes) ;
- 2 600 487 € de dépenses de personnel concernant le budget SAIC (incluant les liquidations directes).

Comparativement au budget rectificatif n°2 2025, ces autorisations budgétaires progressent de + 1 588 927 € et sont réparties comme suit :

- + 762 047 € pour le budget Etablissement ;
- + 826 880 € pour le budget SAIC.

La masse salariale disponible annuellement est consommée à une hauteur supérieure à 98 % depuis ces trois dernières années.

Pour l'année 2026, les conditions budgétaires ont amené à geler quatre emplois, se répartissant suivant deux postes d'enseignants et deux postes de personnels BIATSS. Cette décision n'engendre néanmoins pas d'impact sur le nombre total d'ETPT sur plafond Etat, étant donné que 4 ETPT supplémentaires sont prévus au budget (remplacements temporaires pour maladie ou mi-temps thérapeutique, retour de disponibilité, etc.).

L'évolution des crédits de masse salariale 2026 est à mettre en lien avec le cumul de plusieurs éléments :

- la hausse de 4 points de la cotisation CAS « Pensions » des agents titulaires prévue au 1^{er} janvier 2026 dans le budget initial. L'impact 2026 pour l'UTBM est estimé à + 380 000 € et l'établissement ne sera compensé qu'à hauteur de 40 % de cette charge ;
- le coût du GVT solde positif, incluant l'extension en année pleine du GVT positif 2025. L'impact 2026 pour l'UTBM est estimé à + 413 615 €. Depuis l'arrêt de la compensation par l'Etat en 2020, l'effort cumulé s'élève en 2026 à + 2 486 663 € ;
- les revalorisations indemnитaires des enseignants-chercheurs prévues par la LPR. L'impact 2026 pour l'UTBM est estimé à + 125 000 €. A date, l'établissement ne dispose d'aucune information quant au montant effectif qui sera alloué ;
- les revalorisations indemnитaires des personnels administratifs et techniques prévues par la LPR. L'impact 2026 pour l'UTBM est estimé à + 60 000 €. De la même manière et à date, l'établissement ne dispose d'aucune information quant au montant effectif qui sera alloué ;
- la campagne d'emplois 2026, avec l'ouverture au concours d'un emploi de professeur des universités et de deux emplois de maîtres de conférences. L'impact 2026 pour l'UTBM est estimé à + 86 960 € ;
- une enveloppe au titre de la campagne de promotion de corps et de grade, estimée à + 15 900 € ;
- la hausse des prévisions pour les contrats de recherche opérés par le SAIC, estimée à + 826 880 €.

Enfin, les autorisations budgétaires de masse salariale intègrent les variations sur la charge d'enseignement. Les heures d'enseignement non statutaires représentent 38 % des heures équivalentes TD (hETD) réalisées (dont environ 29 % réalisées en vacations). Ces taux sont en légère hausse en comparaison des années précédentes. L'objectif permanent est de réduire d'une part les heures complémentaires et d'augmenter d'autre part la proportion de celles effectuées par des vacataires extérieurs issus de l'industrie.

Néanmoins, il est à souligner qu'une partie des heures complémentaires versées se substituent aux primes des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, par le référentiel d'équivalence horaire. L'UTBM a fait le choix, en 2013, d'utiliser le référentiel d'équivalence horaire afin de permettre aux enseignants et enseignants-chercheurs de se décharger d'une partie de leur service dans le cadre de responsabilités administratives ou pédagogiques, puis de les comptabiliser en heures complémentaires, dans la limite de 128 hETD pour les heures du référentiel. Aussi, un montant de 493 023 € est prévu au titre des heures complémentaires et 150 889 € au titre du référentiel. Au total, le budget consacré aux heures complémentaires et vacations d'enseignement est estimé à 1 123 660 €, en hausse de 78 033 € par rapport au budget rectificatif n°2 2025. Cette augmentation s'explique principalement par la compensation d'arrêts maladie ou de départs en retraite en cours d'année universitaire par des vacataires.

En 2026, près de 75 062 € sont consacrés au financement d'emplois étudiants (tutorat, promotion de l'offre de formation et animation culturelle, sportive et sociale, etc.). A ce titre, et comme chaque année, l'UTBM répondra à l'appel à projets émis par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-

Comté afin d'obtenir une recette spécifique pour une partie de ces emplois. Pour 2026, le montant des subventions s'élève à près de 54 830 €.

La masse salariale est fortement contrainte par la charge croissante du glissement-vieillesse-technicité (GVT). Ce GVT est calculé de manière très fine à l'UTBM. En effet, la dimension de l'établissement permet de suivre l'évolution des avancements d'échelon à l'ancienneté, individu par individu, sur les trois prochaines années, afin d'évaluer l'impact sur la masse salariale globale, tant pour les personnels titulaires que les agents contractuels. La part du GVT positif relative aux emplois statutaires (fonctionnaires) représente 87 % du GVT positif total annuel. Corrélativement, celle relative aux emplois contractuels représente environ 13 % du GVT total annuel.

Depuis 2020, le GVT n'est plus compensé par le ministère *via* la subvention pour charge de service public et induit conséquemment une charge supplémentaire croissante de manière inexorable sur la masse salariale de l'établissement. Le tableau ci-dessous rappelle, à ce titre, l'évolution du GVT positif pour les trois prochaines années.

GVT positif Budget 2026-2028 : coût total, charges comprises			
Année	2026 (€)	2027 (€)	2028 (€)
BIATSS titulaires	104 145	91 476	89 396
Enseignants-chercheurs et enseignants titulaires	255 663	196 036	183 253
BIATSS contractuels	37 189	49 564	40 854
Enseignants-chercheurs et enseignants contractuels	16 618	21 406	14 820
Total GVT par année	413 615	358 482	328 323
Total GVT cumulé depuis 2020	2 922 704	3 281 186	3 609 509

Enfin, il convient de rappeler ici que la soutenabilité financière globale de la masse salariale prévaut sur les indications des plafonds d'emplois. Le tableau 3 (dépenses par destination) permet de distinguer les principaux postes de masse salariale :

- les activités de formation, représentant 13 514 236 €. La méthode P2CA (projet de connaissance des coûts des activités) permet de déterminer que la masse salariale des enseignants et enseignants-chercheurs représente, en moyenne de l'ensemble des formations dispensées à l'UTBM, de l'ordre de 44 % du coût complet d'une formation (calcul en hETD). Chaque enseignant ou enseignant-chercheur encadre 16 étudiants en moyenne par an, toutes formations confondues ;
- les activités de recherche, représentant 9 958 108 €. Selon la méthode P2CA, le coût moyen d'environnement d'un enseignant-chercheur évoluant au sein d'une équipe de recherche de l'établissement (masses salariales des personnels BIATSS associés, coût de fonctionnement,

coût des amortissements, etc.) s'élève à 85 294 €, soit 64 % du coût global afférent à un enseignant-chercheur (coût total : 134 228 €, dont 48 934 €, en moyenne, de masse salariale enseignant-chercheur) ;

- les activités de soutien et de support, représentant 8 683 204 € ;
- la santé des étudiants, représentant 175 115 €.

b) Autorisations budgétaires de fonctionnement AE et CP (budget des services et des directions)

Pour le budget UTBM (c'est-à-dire pour les budgets établissement et SAIC), les AE s'élèvent à 9 139 399 €. Elles sont en hausse de 959 762 € par rapport au BI 2025 et de 1 217 204 € par rapport au BR n°2 2025.

Au regard des variations par rapport à l'exercice budgétaire 2025, une distinction à ce titre est à effectuer entre le budget Etablissement et le budget SAIC. Pour l'établissement, les AE augmentent de 501 635 € par rapport au BI 2025 et de 753 109 € par rapport au BR n°2 2025. Pour le SAIC, il s'agit d'une hausse de l'ordre de 457 127 € par rapport au BI 2025 et de 464 095 € par rapport au BR n°2 2025.

Les AE de fonctionnement, par nature, ouvertes pour le budget UTBM (tableau 3) sont donc les suivantes :

- activités de formations : 1 180 316 € (1 074 627 € au BR n°2 2025) ;
- activités de recherche : 2 052 846 € (1 774 166 € au BR n°2 2025) ;
- service commun de la documentation : 229 650 € (228 300 € au BR n°2 2025) ;
- pilotage et support : 2 091 440 € (1 516 602 € au BR n°2 2025). L'augmentation de 574 838 € résulte de dépenses ponctuelles (transition vers GFC-COMPTA, etc.), ainsi que d'une hausse de la valorisation des projets à venir qui ne sont pas encore contractualisés ;
- immobilier : 3 392 800 € (3 162 263 € au BR n°2 2025). L'enveloppe immobilière est en légère hausse par rapport à 2025. Cette hausse est liée au frais à engager dans le cadre du déménagement de la formation Espéra SBARRO ainsi que ceux qui seront à engager pour le nouveau SPSI notamment.

La section de fonctionnement pour l'établissement augmente en AE, par rapport au BR n°2 2025, de 753 109 €, pour s'élever à 7 286 336 €. Cette hausse est liée à des dépenses exceptionnelles qui seront à opérer en 2026 telles que :

- une dernière année pleine de cotisation à SIFAC, malgré la bascule vers GFC-COMPTA au 1^e janvier 2026, afin de réaliser les opérations de clôtures de façon réglementaire (51 000 €) ;
- le transfert de la formation Espéra SBARRO : le budget du déménagement et du réaménagement est porté à 120 000 € ;
- l'élaboration du nouveau SPSI a été quant à lui prévu pour 40 000 € en 2026 ;
- une valorisation en hausse d'une enveloppe pour des projets connus mais non conventionnés portée à 300 000 € ;

Comme pour le BI 2025, les marges de manœuvre restent quasi-inexistantes pour ce BI 2026. Des réductions budgétaires, à la marge, ont été effectuées, sur la base des données du budget 2025.

i) Dépenses de fonctionnement des pôles d'enseignement et de recherche

L'enveloppe de fonctionnement du pôle « Mobilités et Transports du Futur » est de 61 500 €. Il est stable par rapport au BR n°2 2025. L'enveloppe budgétaire est principalement dédiée au fonctionnement de la FISE « mécanique et ergonomie » et de la FISA « mécanique et transport », pour des dépenses de petits matériels pédagogiques, de fonctionnement des unités d'enseignement, de la prise en charge des déplacements des vacataires, enseignants et étudiants pour le cadre de projets P2I, de concours ou de forums.

L'enveloppe de fonctionnement du pôle « Industrie 4.0 » s'élève à 106 400 €, en baisse de 5 600 € par rapport au BR n°2 2025. Les dépenses concernent principalement les missions du pôle, l'achat de consommables pour la pédagogie (consommables divers pour les travaux pratiques, les imprimantes 3D, les ateliers, etc.), la maintenance d'équipements mais également des logiciels spécifiques liés à l'activité du pôle.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- fonctionnement du pôle : 15 600 €,
- FISE « génie mécanique » : 44 100 €,
- FISE « ingénierie et management » : 46 700 €.

Le coût des licences des logiciels représente 43 800 €, soit plus de 1/3 du budget du pôle dont :

- maintenance 3D Experience KEONYS : 7 000 €,
- KEONYS : 4 000 €,
- STAUBLI Licence SRS : 3 500 €,
- logiciel EMESIM (SMARTMECA SOLUTIONS) : 3 300 €.

La plupart de ces licences ne sont désormais plus installées physiquement sur site mais évoluent en mode SaaS (à distance) en fonction de la volonté des éditeurs.

Le budget du pôle « Humanités » est centré principalement sur l'organisation des examens internationaux, à hauteur de 44 000 €. Ceux-ci ne sont financés que partiellement (37 000 € de recettes prévues pour 2026). Le pôle humanités a également la charge de l'acquisition de ressources numériques et d'abonnements à destination des enseignants, à hauteur de 10 800 €. L'enveloppe totale de fonctionnement est de 71 000 €, soit une baisse de 4 500 € par rapport à 2025.

Le budget du pôle « Energie et informatique » repose essentiellement sur l'enseignement, notamment, les dépenses pour les FISE et FISA « Informatique » pour 28 700 € et les FISE et FISA « Energie et génie électrique » pour 63 080 €, la plateforme technologique Hydrogène-Energie (35 300 €), etc. L'enveloppe de fonctionnement est de 169 380 €, soit une hausse de 13 910 € par rapport à 2025, hausse essentiellement due à des missions liées à des nouveaux Masters créés en collaboration avec d'autres universités à l'étranger.

ii) Dépenses de fonctionnement pour l'immobilier

Le fonctionnement du service Patrimoine nécessite des ressources destinées à plusieurs types d'actions. Le budget alloué demeure globalement stable par rapport au BI 2025.

Une légère diminution des dépenses de fluides a été opérée : 1 330 000 € sont inscrits au budget 2026 (630 000 € pour l'électricité et 700 000 € pour la chaleur), contre 1 400 000 € en 2025. Cette baisse repose sur les mesures de sobriété déjà mises en œuvre à l'UTBM, notamment :

- la fermeture des sites le samedi, à l'exception du bâtiment A (site de Belfort) ;
- la coupure du chauffage du vendredi midi au lundi matin ;
- le renouvellement d'une semaine de sobriété énergétique, du 16 au 20 février 2026, durant laquelle les bâtiments ne seront pas chauffés et le personnel pourra opter pour une activité relocalisée au sein de deux bâtiments uniquement (bâtiment A et CRUNCH Lab sur le site de Belfort), du télétravail ou des congés. Cette mesure avait permis d'économiser 15 000 € en 2025 sur cette seule semaine, soit 60 % de la consommation globale sur cette même période.

Les dépenses d'entretien bâimentaire et de maintenance s'élèvent à 783 500 €, soit une baisse de 69 200 € par rapport à 2025. Elles se répartissent principalement comme suit :

- 447 500 € pour les contrats de maintenance et contrôles périodiques (chauffage, ascenseurs, sécurité incendie, surveillance des bâtiments, etc.) ;
- 50 000 € de travaux de maintenance récurrents ;
- 75 000 € de dépenses de sûreté ;
- 70 000 € pour les véhicules (carburant et divers entretiens) ;
- 50 000 € supplémentaires pour des travaux de maintenance ponctuels.

Il est à noter également que le marché ménage est en diminution de 28 000 € par rapport à 2025, pour s'élever à 530 000 €.

iii) Dépenses de fonctionnement pour le pilotage

Le pôle Pilotage représente 2 187 370 € de dépenses de fonctionnement, soit 435 824 € de plus que dans le budget initial 2025. Ce niveau demeure toutefois inférieur à celui de 2024, qui s'élevait à 2 317 872 €.

Au sein de ce pôle, trois budgets se distinguent particulièrement :

- celui du service à la communication,
- celui du service des ressources humaines,
- celui de la direction des systèmes d'information et du numérique.

Pour le service à la communication, l'enveloppe de fonctionnement s'établit à 256 800 €, soit une baisse de 90 700 €. Parmi ces dépenses figure notamment la reprographie. Il convient de noter que le budget de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC), jusqu'ici rattaché au service à la communication, sera transféré à la direction des formations et de la pédagogie (DFP) à compter du 1^e janvier 2026.

Le budget du service des Ressources humaines est principalement consacré à la formation des personnels. Depuis 2022, l'ensemble des dépenses de formation est intégralement pris en charge par ce service. Pour 2026, le budget formation s'élève à 97 886 €, soit une légère diminution de 2 814 €, sur un budget total de fonctionnement du SRH de 142 640 €, en hausse de 6 405 €.

Ces 97 886 € permettent de financer l'ensemble des formations collectives et individuelles du personnel : les formations obligatoires (habilitations, sécurité, etc.), les formations d'adaptation au poste, au management, à la préparation aux concours, à la bureautique, aux langues étrangères, etc.

Par ailleurs, le budget QVCT, auparavant rattaché à la Direction, est désormais intégré à l'enveloppe du SRH pour un montant de 10 000 €. En retenant ce transfert, le budget global du SRH est en réalité en baisse de 3 595 €.

La direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN), désormais rattachée aux services supports et au pilotage, porte la stratégie numérique de l'UTBM. En 2026, la centralisation des achats de matériels informatiques au sein de la DSIN, engagée en 2023, se poursuit. Le renouvellement automatique des postes de travail est également maintenu, sur la base d'un cycle moyen d'utilisation de 7 ans.

Le budget de fonctionnement de la DSIN repose principalement sur les cotisations et licences applicatives liées au système d'information métier et collaboratif, ainsi que sur les contrats de maintenance et les licences matérielles. Il s'établit à 425 272 €, soit une diminution de 126 489 € par rapport à 2025. Les adhésions à l'Amue et à l'association Cocktail représentent, à elles seules, plus d'un tiers de ce budget (195 210 €).

Enfin, la maintenance des serveurs, incluant notamment les prestations liées au *data center*, représente une enveloppe annuelle de 66 339 €, en baisse de 45 037 € par rapport à 2025.

iv) Dépenses de fonctionnement des directions fonctionnelles

La direction aux formations et à la pédagogie (DFP) assure l'organisation et le suivi de la scolarité de l'ensemble des élèves-ingénieurs de l'établissement (TC, FISE, FISA) ainsi que des étudiantes et étudiants en master, depuis le recrutement et la première inscription administrative jusqu'à la diplomation. Les orientations budgétaires de la DFP sont fixées selon la politique des administrateurs de l'UTBM et les recommandations de la Commission des titres de l'ingénieur.

Pour l'année 2026, son budget s'articule autour de cinq principaux axes :

- l'activité courante : gestion des admissions, de la diplomation, des salles et des emplois du temps, ainsi que des actions de promotion de l'établissement, pour un montant de 22 500 €, identique au budget initial de 2025 ;
- le soutien à l'innovation pédagogique : cofinancement de projets soutenus par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et par le PIA3 RITM-BFC pour 14 264 €. Ces projets impliquent également des dépenses en personnel et en investissements ;
- les enseignements à l'UTSEUS à Shanghai : gestion des missions liées aux activités pédagogiques sur cette plateforme commune aux trois universités de technologie et à l'Université de Shanghai. Ce budget, de 230 000 €, couvre les frais de mission et d'accueil, équilibré par des recettes de même montant et soutient la mobilité des enseignants et des étudiants entre l'UTBM et l'UTSEUS ;
- le cycle de tronc commun : financement du fonctionnement des différentes unités de valeur, avec un budget de 17 100 €, soit une augmentation de 2 780 € par rapport au BI 2025. Ce montant correspond principalement aux consommables destinés à la scolarité des deux premières années ;
- vie étudiante à partir du 1^e janvier 2026 : prise en charge de la CVEC pour 170 000 € (dépenses équivalentes aux recettes).

La direction à la recherche, aux études doctorales et à l'innovation (DREDI) soutient l'activité doctorale à travers l'accompagnement des doctorants, la mise en œuvre de formations dédiées et l'appui à l'association DOCEO (association des doctorants) dans ses missions d'animation

scientifique : colloques doctoraux, écoles d’été ou d’hiver, événements sociaux, etc. Le budget de la DREDI s’élève à 38 000 €, un montant identique à celui de 2025.

Par ailleurs, l’UTBM attribue des crédits de fonctionnement aux unités de recherche, afin d’accompagner l’activité des personnels qui y sont rattachés. Pour 2026, l’enveloppe dédiée atteint 150 000 €, contre 152 400 € au budget initial 2025, traduisant un effort collectif dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. La ventilation précise des subventions n’est pas encore définitivement arbitrée, mais la clé de répartition devrait rester proche de celle appliquée en 2025. À titre indicatif, elle pourrait donc se décliner ainsi :

- CIAD : 18 100 € ;
- ELLIAD (équipe ERCOS) : 6 700 € ;
- FEMTO-ST (équipes RECITS, SHARPAC, DISC et SURFACES) : 64 300 € ;
- ICB (équipes PMDM et CO2M) : 51 600 € ;
- IRAMAT (équipes LMC) : 4 450 € ;
- SINERGIES : 4 850 €.

La direction aux relations internationales et à l’internationalisation (DRII) soutient l’activité liée aux mobilités entrantes et sortantes sur le champ des formations, le développement et le suivi des doubles-diplômes (au nombre de 25 à ce jour) avec des institutions partenaires étrangères et l’ensemble des actions contribuant à l’internationalisation de l’établissement.

L’essentiel de la traduction financière de ces actions est conduite en compte de tiers, via des subventions spécifiques (Erasmus, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, conventions spécifiques, etc.). A ce titre, l’UTBM est la 38^e institution française obtenant le plus de financement de la part d’ERASMUS, sur quelques 952 institutions bénéficiaires. Un budget complémentaire est alloué pour assurer ses missions.

La direction aux relations avec les entreprises (DRE) soutient l’activité liée aux stages en entreprises, à la formation continue, à la collecte de la taxe d’apprentissage, à la promotion de l’établissement auprès des milieux socio-économiques, au suivi de l’insertion professionnelle, etc. De nombreuses actions sont compensées par des recettes propres (par exemple, le congrès industriel annuel à date budgétairement équilibré). Un budget complémentaire est alloué pour assurer ses missions.

v) Dépenses de fonctionnement du CRUNCH Lab

Les principales dépenses du CRUNCH Lab concernent l’organisation de manifestations, en particulier l’Innovation CRUNCH Time, qui se tiendra du 16 au 20 mars 2026 à l’Axone de Montbéliard. Cette salle, unique dans le secteur, permet d’accueillir l’ensemble de la communauté de l’UTBM, soit environ 1 500 étudiants encadrés par une centaine de personnels.

Pendant cinq jours, plus de 140 défis, proposés par une cinquantaine d’institutions partenaires (entreprises, associations, institutions publiques, etc.), seront abordés. L’organisation de cet exercice pédagogique est budgétée à 164 000 €. Il est à noter que les recettes prévues, provenant de diverses sources (PIA3 « Territoire d’innovation », subventions, facturations, etc.), sont estimées à 140 000 € à ce jour.

vi) Dépenses de fonctionnement du SAIC

Le SAIC soutient de nombreux programmes de recherche, soit *via* des contrats directs avec des partenaires industriels (recherche bipartite), soit dans le cadre de subventions d’origines très

diversifiées (fonds européens, ANR, BPI, Caisse des dépôts, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, communautés d'agglomération du Grand Belfort et de Pays de Montbéliard agglomération, etc).

Le montant global des autorisations d'engagement (AE) pour le fonctionnement du SAIC s'élève à 1 853 063 €, égal au montant des crédits de paiement (CP). Cette égalité s'explique par le faible décalage entre l'engagement des commandes en fin d'année et leur paiement effectif.

Ce budget prévisionnel représente une hausse significative par rapport au BR n°2 2025 (+ 464 095 €) et se répartit comme suit :

- 1 484 177 € pour le fonctionnement des programmes de recherche en cours, dont 200 000 € pour le programme FEDER Alison ++ ;
- 200 000 € pour les dépenses liées aux nouveaux programmes signés en 2026 ;
- 112 885 € pour les autres dépenses : e-boutic, éditions, BQR, etc.

c) Autorisations budgétaires d'investissement en AE et CP

Les AE en investissements (UTBM) s'élèvent à 5 821 433 € et sont en diminution de 1 788 058 € par rapport au BR n°2 2025.

Cette diminution concerne principalement l'entité « Établissement », avec une baisse des crédits d'investissement de 2 356 156 € entre le BR n°2 2025 et le budget initial 2026. En revanche, le SAIC connaît une hausse des crédits d'investissement d'environ 568 098 €.

i) Réhabilitation intégrale du bâtiment A (site de Belfort)

Les travaux ont été réceptionnés fin août 2024. Les prestations complémentaires liées à la garantie de parfait achèvement se poursuivront en 2026. Cette période sera également consacrée au règlement des derniers décomptes généraux définitifs des différents lots, ainsi qu'à la finalisation des missions du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage délégue. Pour permettre la clôture complète du projet, de nouveaux AE et CP sont ouverts pour l'année 2026, chacun à hauteur de 450 000 €.

ii) Projet de rénovation du bâtiment PONT (site de Sevenans)

Il s'agit du projet mobilisant le plus de crédits d'investissement pour 2026. À ce jour, plus de 4 millions d'euros sont financés dans le cadre du CPER 2021-2027. Après les études menées en 2024 et le démarrage des travaux en 2025, 1 997 237 € en AE et 3 762 237 € en CP sont inscrits pour cette année.

Suite à la demande de l'UTBM de redéploiement des crédits initialement alloués à l'opération « Maison du Numérique » vers la rénovation énergétique du bâtiment PONT, le SGAR (Préfecture de Région) a modifié le plan de financement, portant le montant total à 5,7 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

Les travaux de la tranche 1, portant sur la rénovation de la toiture-terrasse et le remplacement des 8 verrières centrales (abritant les équipements de désenfumage et panneaux photovoltaïques), sont en cours et leur achèvement est prévu pour l'été 2026, pour un coût global de 3,5 M€, maîtrise d'œuvre comprise.

Parallèlement, les études de la tranche 2, concernant l'isolation des façades OUEST, SUD et NORD et le remplacement de toutes les menuiseries extérieures (fenêtres et murs rideaux), ont été finalisées au dernier trimestre 2025, permettant le démarrage de la consultation des entreprises avant la fin de l'année 2025.

Une première tranche ferme de travaux, portant sur la façade NORD, débutera début 2026 pour une durée de 14 mois, avec un montant estimé à 2,2 M€.

iii) Projet Mobilitech 2 (site de Montbéliard)

Le projet Mobilitech 2 vise à aménager, dans l'ancien bâtiment de la Polyclinique de Montbéliard, de nouveaux locaux de recherche et à créer un espace d'exposition pour les véhicules de la formation Espéra SBARRO.

Les locaux libérés par la relocalisation de ces activités permettront d'installer la formation Espéra SBARRO dans le bâtiment M, favorisant ainsi une mutualisation des moyens avec la FISE « Mécanique-Ergonomie » et la FISA « Mécanique et Transport ».

L'année 2025 a principalement été consacrée aux études de maîtrise d'œuvre.

Ce projet, cofinancé par le CPER 2021-2027, bénéficie du soutien de l'UTBM à hauteur de 1 million d'euros. Grâce au budget disponible, l'engagement total de 1 000 000 € a été réalisé en 2025. Les crédits de paiement, de 250 000 € par an pendant 4 ans, seront inscrits dans le cadre de la participation auprès de PMA, maître d'ouvrage de l'opération, jusqu'en 2028.

iv) investissements des pôles

Des arbitrages ont été réalisés au niveau de l'enveloppe d'investissement afin de ne pas affaiblir davantage le fonds de roulement, nécessaire pour couvrir les dépenses de fonctionnement, et de planifier de manière précise la dotation aux amortissements liée à tout nouvel achat immobilisé.

Pour l'année 2026, le budget d'investissement alloué au pôle « Mobilités et transports du futur » s'élèvent à 60 166 €, soit une hausse de 4 886 € par rapport à 2025. Elles concernent principalement l'acquisition d'ordinateurs ultra-performants pour soutenir les activités de recherche en IA et robotique, nécessitant de fortes capacités de calcul et de mémoire.

La section d'investissement 2026 du pôle « Industrie 4.0 » est estimée à 59 000 €, conditionnée pour partie à l'obtention d'un financement régional dans le cadre d'un appel à projets. Elle se répartit ainsi :

- 9 000 € pour l'acquisition d'une machine à impression 3D,
- 50 000 € pour l'acquisition d'une machine de découpe laser.

Les investissements 2026 du pôle « Énergie et informatique » s'élèvent à 175 790 €, en baisse de 25 749 € par rapport à 2025. Ils concernent principalement :

- la plateforme « hydrogène-énergie » : 80 410 €,
- des matériels pour la FISE « Énergie et génie électrique » : 43 880 €,
- des matériels pour la FISE « Informatique » : 48 000 €.

iv) Investissements au SAIC

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement 2026 connaît une hausse par rapport au BR 2 2025 (+ 568 098 €). Le montant prévisionnel, porté à 739 780 €, est réparti de la manière suivante :

- 439 780 € pour les dépenses d'investissement prévues dans le cadre des programmes de recherche en cours. A ce titre, un projet se distingue par son montant : le projet Equipex Continuum pour 300 000 € ;

- 300 000 € pour les dépenses de d'investissement prévues dans le cadre des nouveaux programmes.

d) Prévisions de recettes

Les recettes sont présentées en termes de recettes encaissées (RE), tandis que les dépenses sont couvertes par des crédits de paiement (CP). On distingue les recettes globalisées des recettes fléchées, ces dernières étant destinées à des dépenses spécifiques déterminées par le financeur et pouvant, dans certains cas, être réalisées sur un exercice différent de leur encaissement.

C'est pourquoi des écarts peuvent apparaître par rapport à l'année précédente, notamment suite à la migration de SIFAC vers le logiciel GFC (Cocktail), entraînant des modifications de processus et de méthodologie.

i) Subvention pour charges de service public (SCSP)

La SCSP demeure la principale source de financement de l'UTBM. Pour le BI 2026, en l'absence de notification initiale, les instructions de la tutelle ont été suivies, celles de se baser sur la SCSP notifiée en juillet 2025, en excluant les actions spécifiques limitées dans le temps, tout en conservant les actions récurrentes. Le montant ainsi retenu s'élève à 31 305 781 €. Le dernier versement du COMP 2024-2026 de l'UTBM n'est de même pas intégré, 2026 étant considérée comme une année blanche, soit une recette de 152 K€, non budgétée. Les dépenses correspondantes ont été, quant à elles, budgétées.

ii) Droits d'inscription et formation continue

Les droits d'inscription pour l'année 2026 s'élèvent à 889 000 €, en légère hausse de 29 000 € par rapport au budget 2025, principalement en raison de l'inscription, à nouveau à l'UTBM, des doctorants.

Les recettes de formation continue atteignent 299 731 € (230 457 € au BI 2025), basées sur le nombre réel de stagiaires pour les cycles déjà démarrés et sur des estimations pour les cycles à venir. Ainsi, les droits d'inscription de la formation Espéra SBARRO chutent à 105 600 € (contre 174 922 € en 2025), du fait d'une promotion 2025-2026 réduite à 12 stagiaires. La promotion 2026-2027 devrait permettre une reprise à la hausse. Les subventions PMA pour cette formation sont reconduites : 30 000 € en fonctionnement et 17 500 € en investissement.

iii) Taxe d'apprentissage (TA)

La taxe d'apprentissage reste budgétée à 500 000 €, identique à 2025. La montant total collecté, reste entaché d'une incertitude. L'UTBM renouvelle le contrat avec un prestataire extérieur pour optimiser la collecte et le suivi des entreprises. Cette démarche a rapporté près de 70 000 € en 2025 et sera reconduite en 2026.

iv) Autres subventions publiques

Les autres subventions publiques sont estimées à 5 445 777 €, contre 8 574 143 € en 2025. Les principaux montants concernent :

- 818 867 € via le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté (réhabilitation du bâtiment PONT, site de Sevenans) ;

- 333 171 € via le Grand Belfort (réhabilitation du bâtiment Pont) ;
- 3 203 069 € de financements publics sous convention SAIC, en forte hausse grâce à des contrats de recherche majeurs : Alison ++ (530 k€ - FEDER), Xhub (370 k€ - France 2030), Continuum (324 k€ - ANR) ;
- 230 000 € pour UTSEUS ;
- 115 530 € pour le CRUNCH Lab et l'organisation de l'Innovation CRUNCH Time 2026.

v) **Recettes propres**

Les recettes propres sont prévues à 2 886 890 € (1 592 384 € en 2025), comprenant notamment :

- 1 220 000 € pour les formations d'ingénieur par la voie de l'apprentissage ;
- 800 000 € estimés pour des projets à venir non encore contractualisés ;
- 256 948 € au titre de la régularisation de TVA 2023 ;
- 110 000 € liés à la participation des partenaires à l'Innovation CRUNCH Time 2026 ;
- 84 000 € pour la refacturation des fluides au CROUS Bourgogne-Franche-Comté.

Le total des recettes prévues pour le SAIC est de 5 487 924 €, en nette hausse par rapport au budget 2025 (+ 826 685 €). La répartition par type de financement est la suivante :

- financements publics : 3 209 069 €,
- financements privés : 1 618 855 €,
- autres financements (Editions, e-Boutic) : 60 000 €,
- financements pour programmes à venir : 600 000 €.

Les financements publics restent largement supérieurs aux financements privés, portés notamment par les projets ALISON ++ (FEDER), XHUB (France 2030) et CONTINUUM (ANR).

Les recettes ANR prévues sont également importantes, avec plusieurs programmes en cours en 2026 : NaWare (CIAD), OPTILAM (ICB-PMDM), VOXWRITE (ICB-CO2M), MARSHALL (FEMTO-ST-SHARPAC).

Les activités de recherche de l'UTBM soutenues par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, avec une légère hausse des financements à 165 873 € (131 282 € en 2025). PMA y contribue également à hauteur de 125 000 €.

Au final, le total global des recettes s'élève prévisionnellement à 44 186 838 €, soit :

- une baisse de 1 755 937 € par rapport au BI 2025,
- une baisse de 3 828 873 € par rapport au BR n°2 2025.

Les soldes budgétaires, quant à eux, sont les suivants :

- Établissement : - 5 493 961 €,
- SAIC : + 294 597 €.

3. Equilibre financier

3.1. Tableau 4 – Equilibre financier

Le tableau d'équilibre financier permet d'apprécier l'équilibre du budget soumis au vote.

Les besoins s'expriment comme suit :

- un solde budgétaire négatif de la société Etablissement : - 5 493 961 € ;
- une TVA collectée à décaisser pour les prestations de recherche : - 511 168 € ;
- des opérations pour compte de tiers décrites ci-après, notamment les bourses Erasmus, le PIA3 CMQ Mobicampus et le projet XHUB : 2 719 453 €.

Les ressources s'expriment comme suit :

- un solde budgétaire positif du SAIC : 294 597 € ;
- une TVA déductible à encaisser sur les prestations de recherche : 215 813 € ;
- des opérations pour comptes de tiers : 3 226 713 €.

Les besoins (8 429 985 €) étant supérieurs aux financements (3 442 526 €), il en résulte une variation négative de trésorerie de - 4 987 459 €.

3.2. Tableau 5 – Opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers concernent plusieurs types de dispositifs :

- les bourses à la mobilité internationale Erasmus. Ces bourses ne sont plus budgétaires, seule l'organisation Erasmus l'est. Ainsi, à chaque lancement d'un nouveau programme Erasmus, un déséquilibre temporaire apparaît entre le financement des bourses et les recettes versées. Conséquemment, pour un programme de deux ans, 80 % des fonds sont versés au départ, les 20 % restants à la fin du programme, ce qui entraîne un avancement sur la trésorerie de l'établissement. Pour les programmes en cours de type KA 131 et KA 171, 497 495 € ont été décaissés, pour 685 058 € d'encaissement, générant un excédent de trésorerie de 187 563 €. Le nouveau programme 2026 est budgété avec une avance de 80 % ;
- les aides à la mobilité internationale, financées par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, équilibrées à 54 000 € ;
- l'accompagnement des porteurs d'actions du programme PIA3 MOBICAMPUS : 923 195 € de paiements sont effectués *via* des appels de fonds auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour un versement équivalent. La part de l'UTBM, en tant que porteur ou partenaire, n'est pas incluse dans ce tableau, ces dépenses étant alors budgétaires (retrouvées à la fois en AE et en CP) ;
- le projet XHUB, pour lequel l'accompagnement représente 1 564 460 € d'encaissements, pour un versement aux partenaires de 1 244 763 €.

4. Soutenabilité du budget

4.1 Analyse des agrégats budgétaires

Les agrégats budgétaires sont destinés à permettre une analyse de la soutenabilité du budget de l'établissement.

Les restes à payer (RAP) correspondent à la différence entre les AE consommées et les paiements effectués sur ces engagements. Ils permettent, ainsi, d'évaluer les paiements qui devront intervenir sur un ou des exercices ultérieurs, compte-tenu des engagements souscrits. Ils s'élèvent à 5 639 800 €. Ce fort montant s'explique par les opérations immobilières conséquentes de l'établissement, notamment le bâtiment PONT à Sevenans. Le paiement des factures s'étalera sur l'ensemble de l'année 2026. Ce montant sera nécessairement ajusté à l'occasion du compte financier 2025 et fera l'objet d'une correction dans le prochain budget rectificatif.

Le solde budgétaire prévisionnel annuel est déficitaire de 5 199 364 €. Le montant du prélèvement du fonds de roulement pour 2025 est identique. Ce solde budgétaire est un élément qui doit être analysé au regard des opérations pluriannuelles en cours (tableaux 9 et 10).

4.2. Analyse des tableaux 9 et 10 – Programmes pluriannuels et programmes de recherche

La complétude des tableaux 9 et 10 de la liasse budgétaire GBCP pour l'exercice 2026 s'appuie sur les meilleures données actuellement disponibles. Celles-ci demeurent difficilement comparables avec celles de 2025 en raison du changement de logiciel budgétaire et comptable intervenant le 1^e janvier 2026. Il s'agit ainsi du premier budget saisi sans le nouveau système GFC-COMPTA. Cette évolution s'est accompagnée d'une évolution des méthodes de collecte et de traitement de l'information, entraînant conséquemment des écarts de structure et de périmètre entre l'exercice 2025 et l'exercice 2026.

Le mode de structuration retenu pour 2026 constitue ainsi une première consolidation, qui sera progressivement affinée au fil de l'année, au fur et à mesure de la stabilisation du nouvel outil et de l'harmonisation des pratiques. Une méthodologie plus précise et pleinement consolidée sera appliquée pour l'élaboration du budget initial 2027, permettant d'améliorer la cohérence, la fiabilité et la comparabilité des données présentées.

Il convient toutefois de souligner que l'analyse de la soutenabilité du budget initiale 2026 n'est aucunement affectée par ces ajustements méthodologiques : les opérations retranscrites dans les tableaux demeurent pleinement pertinentes pour appréhender la situation financière dans la durée. Elles continuent de fournir une vision pleinement fidèle des engagements et des perspectives budgétaires, garantissant ainsi la qualité de l'évaluation financière globale.

a) Programmes pluriannuels

L'encours de programmes pluriannuels s'élève à 21 253 492 €, soit une baisse de 2 579 912 € par rapport au budget initial 2025, et est le suivant :

- la réhabilitation intégrale du bâtiment A. Le montant de l'opération est porté à 12 750 000 € (soit 850 000 € supplémentaires d'autofinancement), dont 10 150 000 € de financement d'ores et déjà été notifiés. La livraison du bâtiment a été effectuée en 2024, mais le décompte général définitif n'est pas encore soldé en raison de litiges en cours. Le montant des crédits d'engagement et de paiement s'élève à 450 000 € ;

- le clos couvert, pour un montant global de l'opération 1 653 866 €. Pour 2026, les autorisations d'engagement sont de 185 000 €, pour une estimation identique des crédits de paiement. Les travaux 2026 s'orienteront vers la réfection de la toiture de la Rotonde (site de Sevenans), de la réfection des fenêtres et volets du Château (site de Sevenans) et du remplacement de portes et fenêtres extérieures sur le bâtiment PONT (site de Sevenans) ;
- la mise en accessibilité des bâtiments. Le suivi des tableaux 9 et 10 a été supprimé, compte-tenu de la difficulté à appréhender de manière isolée ce type de projet. En effet, les travaux de mise en accessibilité sont aujourd'hui systématiquement inclus dans l'ensemble de travaux de réhabilitation ou de rénovation bâimentaire. Néanmoins, l'établissement sera pleinement en mesure de les isoler lors du prochain budget, suite à un suivi plus affiné dans le module opérations de GFC ;
- la rénovation énergétique du bâtiment PONT (site de Sevenans). Le montant de l'opération est porté à 5 994 626 €, financé à date pour 4 657 797 € ;
- Mobilitech 2 (site de Montbéliard). Le budget de l'opération est porté à 1 040 000 €, avec 10 060 € inscrits en AE et 261 330 € de CP pour 2026. A noter que la majeure partie de l'opération a été engagée en 2025 pour 1 000 000 €. Les crédits de paiements s'étaleront sur 4 années, pour se terminer en 2028.

La mise en œuvre de ces projets pluriannuels de l'établissement requiert, au total, un prélèvement sur la trésorerie de 6 107 282 €.

b) Programmes de recherche

Les tableaux 9 permettent de suivre deux types de programmes de recherche :

- les programmes de recherche sur conventions ;
- les activités de formation continue.

Comme indiqué précédemment, le changement de logiciel induit là encore une nouvelle méthodologie de traitement des données, qui sera affinée sur l'exercice à venir.

Pour 2026, le montant des programmes de recherche en cours est évalué à date à 10 812 254 € et le montant des activités de formation continue à 56 162 €.

4.3. Analyse des Tableaux 6 et 7 – Soutenabilité budgétaire et tableau 11 de synthèse budgétaire et comptable

Les agrégats comptables sont destinés à présenter la situation patrimoniale de l'établissement.

Le résultat prévisionnel projeté pour l'UTBM fin 2026 se traduit par une perte de – 1 890 716 €. Il se décompose comme suit :

- établissement : - 2 004 201 € ;
- SAIC : + 113 485 € ;

La capacité d'autofinancement (CAF) projetée pour l'UTBM fin 2026 est négative, à hauteur de - 216 467 € et traduit une insuffisance d'autofinancement. Elle se décompose comme suit :

- établissement : - 480 881 € ;
- SAIC : + 264 415 € ;

Enfin, le prélèvement sur fonds de roulement s'élève à – 5 199 365 €. Il se décompose comme suit :

- établissement : - 5 493 962 € ;
- SAIC : + 294 597 € ;

La situation du fonds de roulement, s'élevant à 10 660 113 € (- 5 199 365 € par rapport au BR n°2 2025), permet d'absorber les investissements non financés par un prélèvement sur le fonds de roulement, mais également, et surtout, les dépenses de fonctionnement non couvertes par les recettes. De même, la trésorerie, bien qu'en baisse, s'élevant à 9 427 929 € (- 4 987 459 € par rapport au BR n°2 2025), marque une santé financière encore saine de l'établissement.

Compte-tenu de la situation patrimoniale particulièrement difficile, ce fonds de roulement ne permet toutefois plus de poursuivre la politique d'investissements à la même hauteur d'autofinancement qu'il y a quelques années, une partie du fonds de roulement étant utilisée pour abonder le fonctionnement (fluides et inflation) et prendre en charge une partie des mesures salariales décidées par l'Etat mais compensée que partiellement ou pas du tout par lui.

Cela obère donc immanquablement fortement la politique d'investissement de l'UTBM.

4.4. Indicateurs de soutenabilité

La nouvelle réglementation relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), en vigueur depuis janvier 2025, impose désormais que le budget soit jugé en « équilibre réel » sur la base de trois critères de soutenabilité :

- une trésorerie suffisante. Le niveau de trésorerie à la clôture de l'exercice doit être supérieur à 30 jours de crédits de paiement, hors investissement (« jours de CPHI ») ;
- un fonds de roulement adéquat. Il doit représenter au moins 15 jours de CPHI à la clôture de l'année ;
- une masse salariale maîtrisée. Les charges de personnel doivent rester inférieures à 83 % des produits encaissables (niveau porté à 85 % pour les établissements dominés par les sciences humaines et sociales).

Le décret du 2 décembre 2024 (art. R. 719-61) précise également que le Conseil d'administration peut autoriser des prélèvements sur la trésorerie, ou le fonds de roulement, afin de financer l'équilibre réel, tant que les seuils réglementaires demeurent respectés.

Critère	Seuil réglementaire	BI 2025	BR n°2 2025	BI 2026
Trésorerie	≥ 30 jours CPHI	68,80 jours	133,92 jours	81,87 jours
Fonds de roulement	≥ 15 jours CPHI	69,10 jours	147,34 jours	92,57 jours
Masse salariale (dit ratio de Dizambourg)	≤ 83 % produits encaissables	79,03 %	75,01 %	78,40 %

Les projections associées au présent budget initial de l'exercice 2026 montrent un niveau de trésorerie final estimé à 81,87 jours de CPHI, au-delà des 30 jours requis.

Le fonds de roulement ressort à 92,57 jours, confirmant la présence d'une couche de sécurité suffisante pour assumer les investissements bâtimentaires qui se profilent à horizon 2026 et 2027, voire au-delà.

Enfin, la masse salariale s'élève à 78,40 % des produits encaissables, témoignant d'une gestion prudente des charges humaines, en dépit des contraintes.

Dès lors, le budget initial de l'exercice 2026 de l'UTBM répond entièrement aux trois conditions de soutenabilité fixées par le décret du 2 décembre 2024 et l'arrêté ministériel du 5 décembre 2024.

En conséquence, le budget proposé est sincère, équilibré et durable, assurant à l'UTBM une trajectoire financière cohérente et robuste. Ce constat renforce la confiance dans les équilibres précautionneusement reconstruits depuis le budget initial de 2025 et permet de poursuivre les projets de l'établissement, nonobstant un exercice budgétaire 2026 prévisionnellement déficitaire.

Tableaux Budgétaires

Budget Initial - 2026

Tableau des emplois

Tableaux des autorisations budgétaires

Tableaux des dépenses par destination et des recettes par origine

Tableau des équilibres financiers

Tableaux des opérations pour compte de tiers

Compte de résultat et tableau de financement

Plan de trésorerie

Tableaux des recettes fléchées

Tableaux des opérations pluriannuelles agrégées

Tableaux des opérations pluriannuelles détaillées

Tableau de synthèse

		Emplois sous plafond Etat Compte Financier 2024	Emplois sous plafond Etat Budget Initial 2025	Emplois sous plafond Etat Budget Rectificatif n°1 2025	Emplois sous plafond Etat Budget Rectificatif n°2 2025	Emplois sous plafond Etat Budget Initial 2025	Ecart BR N°2 2025/BI 2026	Emplois financés hors SCSP Compte Financier 2024	Emplois financés hors SCSP Budget Initial 2025	Emplois financés hors SCSP Budget Rectificatif N°1 2025	Emplois financés hors SCSP Budget Rectificatif N°2 2025	Emplois financés hors SCSP Budget Initial 2026	Ecart BR N°2 2025/BI 2026	Global Compte Financier 2024	Global Budget Initial 2025	Global Budget Rectificatif n° 1 2025	Global Budget Rectificatif n° 2 2025	Global Budget Initial 2026	Ecart BR N°2 2025/BI 2026	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT		
Enseignants, enseignants-recherateurs, chercheurs	Permanents	122	120	120	118	120	2	-	-	-	-	-	-	-	122	120	118	120	2	
	Titulaires	29	29	29	27	24	-	3	-	-	-	-	-	-	29	29	27	24	-	3
	CDI	31	31	31	29	30	1	1	3	3	5	14	9	1	3	3	5	14	9	
S/total EC		182	180	180	174	174	-	1	3	3	5	14	9	183	183	183	179	188	9	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
BIATSS	Permanents	95	92	92	90	90	-	18	15	15	15	15	-	95	92	92	90	90	-	
	Titulaires	29	30	30	29	28	-	47	48	48	39	50	11	47	45	45	44	43	-	1
	CDI	31	37	37	37	38	1	65	63	63	54	65	11	78	85	85	76	88	12	
S/total BIATSS		155	159	159	156	156	-	65	63	63	54	65	11	220	222	222	210	221	11	
Totaux		337	339	339	330	330	-	66	66	66	59	79	20	403	405	405	389	409	20	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		357	357	357	357	357	357	(4)											Plafond global des emplois voté par le CA	

Le total des emplois du budget initial 2026 de 409 ETPT correspond au plafond d'emplois global 2026, qui sera soumis au vote par le CA.

UTBM

Dépenses										Recettes					
	AE				CP										
	CFI 2024	BI 2025	BR 2 2025	BI 2026	CFI 2024	BI 2025	BR 2 2025	BI 2026		CFI 2024	BI 2025	BR 2 2025	BI 2026		
Personnel	29 710 318	31 391 736	30 741 736	32 330 660	29 710 318	31 391 736	30 741 736	32 330 660		39 412 704	38 896 528	39 723 350	38 485 707	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS Pension	6 967 205	7 257 839	7 257 839		6 967 205	7 056 595	7 257 839			31 041 535	30 830 622	31 326 781	31 305 781	Subvention pour charges de service public	
	-	-	-		-	-	-			42 692	40 500	40 500	2 000	Autres financements de l'Etat	
	-	-	-		-	-	-			171 849	171 800	169 167	170 000	Fiscalité affectée	
	-	-	-		-	-	-			2 082 678	2 041 301	2 110 470	530 680	Autres financements publics	
Fonctionnement	7 466 980	8 179 637	7 922 195	9 139 399	7 107 243	8 179 637	8 008 995	9 125 839		6 073 950	5 812 305	6 076 432	6 477 246	Recettes propres	
	-	-	-		-	-	-			3 900 641	7 046 247	8 292 361	5 701 131	Recettes fléchées	
	-	-	-		-	-	-			41 779	-	3 337 457	402 805	Financements de l'Etat fléchés	
	-	-	-		-	-	-			3 822 461	7 046 247	4 823 394	4 915 097	Autres financements publics fléchés	
Investissement	7 895 332	8 630 219	7 609 491	5 821 433	6 967 594	9 234 161	5 285 981	7 929 703			36 401	-	131 510	383 229	Recettes propres fléchées
	-	-	-		-	-	-			43 313 344	45 942 775	48 015 711	44 186 838	TOTAL DES RECETTES	
TOTAL DES DÉPENSES	45 072 631	48 201 592	46 273 422	47 291 492	43 785 155	48 805 534	44 036 712	49 386 202			471 811	2 862 759	-	5 199 364	Solde budgétaire (déficit)
	Solde budgétaire (Excédent)				-	-	3 978 999	-							

Etablissement

Dépenses										Recettes					
	AE				CP										
	CFI 2024	BI 2025	BR 2 2025	BI 2026	CFI 2024	BI 2025	BR 2 2025	BI 2026		CFI 2024	BI 2025	BR 2 2025	BI 2026		
Personnel	28 263 534	29 473 446	28 973 446	29 730 176	28 263 534	29 473 446	28 973 446	29 730 176		36 783 095	35 689 461	37 229 161	36 584 082	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS Pension	6 967 205	7 257 839	7 257 839		6 967 205	7 257 839	7 257 839			31 041 535	30 830 622	31 326 781	31 305 781	Subvention pour charges de service public	
	-	-	-		-	-	-			40 333	40 500	40 500	2 000	Autres financements de l'Etat	
	-	-	-		-	-	-			171 849	171 800	169 167	170 000	Fiscalité affectée	
	-	-	-		-	-	-			909 463	1 288 776	1 364 875	530 680	Autres financements publics	
Fonctionnement	6 681 884	6 784 701	6 533 227	7 286 336	6 379 742	6 784 701	6 506 227	7 272 776		4 619 915	3 357 763	4 327 838	4 575 621	Recettes propres	
	-	-	-	753 109	-	-	-			2 083 637	5 592 075	6 971 000	2 114 832	Recettes fléchées	
	-	-	-		-	-	-			-	3 337 457	402 805	Financements de l'Etat fléchés		
Investissement	7 333 623	7 647 909	7 437 809	5 081 653	6 501 040	8 251 851	4 904 009	7 189 923		2 032 739	5 592 075	3 522 261	1 712 027	Autres financements publics fléchés	
	-	-	-		-	-	-			50 898	-	111 282	-	Recettes propres fléchées	
TOTAL DES DÉPENSES	42 279 041	43 906 056	42 944 482	42 098 165	41 144 316	44 509 998	40 383 682	44 192 875		38 866 732	41 281 536	44 200 161	38 698 914	TOTAL DES RECETTES	
	Solde budgétaire (Excédent)				-	-	3 816 479	-			2 277 584	3 228 462	-	5 493 961	Solde budgétaire (déficit)
	Solde budgétaire (Excédent)				-	-	3 816 479	-							

SAIC

Dépenses										Recettes				
	AE				CP									
	CFI 2024	BI 2025	BR 2 2025	BI 2026	CFI 2024	BI 2025	BR 2 2025	BI 2026		CFI 2024	BI 2025	BR 2 2025	BI 2026	
Personnel	1 446 784	1 918 290	1 768 290	2 600 484	1 446 784	1 918 290	1 768 290	2 600 484		2 629 609	3 207 067	2 494 189	1 901 625	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension										-	-	-	-	Subvention pour charges de service public
	-	-	-		-	-	-			2 358	-	-	-	Autres financements de l'Etat
	-	-	-		-	-	-			1 173 215	752 525	745 595	-	Fiscalité affectée
	-	-	-		-	-	-			1 454 035	2 454 542	1 748 594	1 901 625	Autres financements publics
Fonctionnement	785 097	1 394 936	1 388 968	1 853 063	727 501	1 394 936	1 502 768	1 853 063		1 817 004	1 454 172	1 321 361	3 586 299	Recettes propres
	-	-	-		-	-	-			41 779	-	-	-	Financements de l'Etat fléchés
	-	-	-		-	-	-			1 789 722	1 454 172	1 301 133	3 203 070	Autres financements publics fléchés
Investissement	561 709	982 310	171 682	739 780	466 553	982 310	381 972	739 780		-	14 496			

Budget	Recettes de l'organisme								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	31 305 781								31 305 781
Droits d'inscription					889 000				889 000
Formation continue, diplômes propres et VAE					299 731				299 731
Taxe d'apprentissage					500 000				500 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR								380 779	380 779
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir							922 115		922 115
ANR hors investissements d'avenir							630 135		630 135
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région							1 039 702		1 039 702
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne							1 403 513		1 403 513
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		2 000		530 680		402 805	919 631		1 855 116
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									0
Autres recettes			170 000		4 788 515			2 450	4 960 965
Total	31 305 781	2 000	170 000	530 680	6 477 246	402 805	4 915 096	383 229	44 186 837

Tableau 4

Equilibre financier

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de l'équilibre financier

Besoins (utilisation des financements)	CFI2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Solde budgétaire (déficit)	471 811	2 862 759	2 222 693	-	5 199 364
dont solde budgétaire budget : Etablissement	2 277 584	3 228 462	2 588 396	-	5 493 961
dont solde budgétaire budget : SAIC		-	-	-	-
Remboursements d'emprunts (capital)					
Nouveaux prêts (capital)	1 420				
Dépôts et cautionnements					
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	1 565 438	299 523	664 667	2 459 840	3 230 621
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	731 157	1 754 486	3 140 532	2 452 407	-
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	2 769 826	4 916 768	6 027 892	4 912 247	8 429 985
ABONDEMENT de la trésorerie	-	-	-	211 057	-
d ^{ont} Abondement de la trésorerie fléchée			-	-	-
d ^{ont} Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)	735 598		-	-	-
TOTAL DES BESOINS	2 769 826	4 916 768	6 027 892	5 123 304	8 429 985

CFI2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026	Financements (couverture des besoins)
-	-	-	3 978 999	-	Solde budgétaire (excédent)
1 805 774	365 703	365 703	162 520	294 597	Etablissement dont solde budgétaire budget : SAIC dont solde budgétaire budget :
300					Nouveaux emprunts (capital) Remboursements de prêts (capital) Dépôts et cautionnements
1 941 093	118 053	892 008	3 251 160	3 442 526	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
420 659	2 017 747	- 215 391	- 2 106 855	-	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
2 362 052	2 135 800	676 617	5 123 304	3 442 526	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
407 774	2 780 968	4 235 630	-	4 987 459	PRELEVEMENT de la trésorerie
1 143 372	433 176	-	-	2 433 667	d ^{ont} Prélèvement sur la trésorerie fléchée
	293 783	4 235 630	-	2 553 792	d ^{ont} Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)
2 769 826	4 916 768	4 912 247	5 123 304	8 429 985	TOTAL DES FINANCEMENTS

Tableau 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des opérations pour compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Décaissements	Encaissements
Solde TVA Décaissement	511 168	-
Solde TVA Encaissement	-	215 813
	-	-
ERASMUS KA 131	346 725	-
ERASMUS KA 171	150 770	
Aides à la mobilité internationale	54 000	
PROJET MOBICAMPUS	923 195	
XHUB	1 244 763	
	-	
Sous total décaissement	2 719 453	-
	-	-
ERASMUS KA 131	-	443 808
ERASMUS KA 171		241 250
Aides à la mobilité internationale		54 000
PROJET MOBICAMPUS		923 195
XHUB		1 564 460
	-	-
	-	-
Sous total encaissement		3 226 713
TOTAL	3 230 621	3 442 526

Tableau 6

Situation patrimoniale

Tableau de la situation patrimoniale

UTBM

(soumis au vote de l'organe délibérant)

Charges	CFI 2024	BI2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Personnel	29 542 401	31 391 736	31 391 736	30 741 736	32 330 660
dont charges de pensions civiles*	6 967 205	7 257 839	7 257 839	7 257 839	
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	12 445 819	12 064 729	12 601 070	12 294 080	13 018 959
	128 466	-			
Total des charges (1)	42 116 686	43 456 465	43 992 806	43 035 816	45 349 619
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	549 782	-	-	191 727	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	42 666 467	43 456 465	41 859 903	41 859 903	41 859 904

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	CFI 2024	BI2025	BR 1 2025	BR 1 2025	BI 2026
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	549 782	-	1 713 137	-	1 431 310
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 590 288	3 885 092	4 141 743	4 285 085	3 893 120
- ((C 781) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	683 802	-	-	-	
+ (C 656) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	2 550	-	-	-	
- (C 756) produits de cession d'éléments d'actifs	400	-	-	-	
- (C 7542) apports virés au compte de résultat			-	-	
- (C 7813) quote-part reprise financement rattaché actif	2 021 060	2 019 768	2 190 950	2 243 946	2 218 871
= CAF ou IAF*	2 437 358	152 187	519 483	2 232 866	-
					216 467

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CFI 2024	BI2025	BR 1 2025	BI 2026	BI 2026
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	216 467
Investissements	7 364 070	9 234 161	9 302 391	5 285 981	7 929 703
Remboursement des dettes financières					
Total des Emplois	7 364 070	9 234 161	9 302 391	5 285 981	8 146 170
Apport au Fonds de Roulement	2 270 848	-	-	3 978 999	-

92,57
115 156,94

Produits	CFI 2024	BI2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Subventions de l'Etat	31 254 063	30 830 622	31 205 109	31 343 281	31 305 781
Fiscalité affectée	171 849	171 800	171 800	169 167	170 000
Autres subventions	2 378 129	3 270 956	3 353 720	3 550 984	3 735 068
Autres produits	8 862 427	7 469 950	7 830 867	8 164 111	8 248 054
Total des produits (2)	42 666 467	41 743 328	42 561 496	43 227 543	43 458 903
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	1 713 137	1 431 310	-	1 890 716
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	40 075 893	43 456 465	43 992 806	43 227 543	45 349 619

RESSOURCES	CFI 2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Capacité d'autofinancement*	2 437 358	152 187	519 483	2 232 866	-
Financement de l'actif par l'Etat	399 285	-	250 000	-	399 805
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	6 627 755	6 219 215	6 273 715	6 831 619	1 715 709
Autres ressources	170 520	-	36 500	200 495	831 291
Augmentation des dettes financières		-	-	-	-
Total des Ressources	9 634 918	6 371 402	7 079 698	9 264 980	2 946 805
Prélèvement sur Fonds de Roulement	-	2 862 759	2 222 693	-	5 199 365

Indicateurs	CFI 2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	79 950	-	2 862 759	-	2 222 693
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	487 724	-	81 791	704 336	3 767 943
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	-	407 774	-	2 927 029	211 056
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	11 880 478	7 590 411	9 657 785	15 859 477	10 660 113
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-	2 323 855	29 431	-	1 619 518
Niveau de la TRESORERIE	14 204 332	7 560 980	11 277 303	14 415 388	9 427 929

Tableau 6 : Situation patrimoniale
(soumis au vote de l'organe délibérant)

Etablissement					
Charges	CFI 2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Personnel	28 232 772,28	29 473 446	29 473 446	28 973 446	29 730 176
dont charges de pensions civiles*	6 967 205,15	6 517 656	6 517 656	7 257 839	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	10 310 285,55	9 843 954	10 371 253	9 951 812	10 453 266
	128 465,51				
Total des charges (1)	38 671 523	39 317 400	39 844 699	38 925 258	40 183 442
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	194 246	-	-	95 257	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	38 865 769	39 317 400	39 844 699	39 020 515	40 183 442

Produits					
Produits	CFI 2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Subventions de l'Etat	31 042 002	30 830 622	31 205 109	31 343 281	31 305 781
Fiscalité affectée	171 849	171 800	171 800	169 167	170 000
Autres subventions	1 475 983	1 696 001	1 778 765	1 629 454	990 669
Autres produits	6 175 935	4 767 000	5 109 062	5 878 613	5 712 791
Total des produits (2)	38 865 769	37 465 423	38 264 736	39 020 515	38 179 241
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	1 851 977	1 579 963	-	2 004 201
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	38 865 769	39 317 400	39 844 699	39 020 515	40 183 442

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	CFI 2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	194 246	-	1 851 977	-	1 579 963
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 442 581,22	3 059 253	3 306 862	3 445 585	3 180 490
- ((C 781) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	490 130,74	-	-	-	
+ (C 656) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	2 550,37	-	-	-	
- (C 756) produits de cession d'éléments d'actifs	400,00	-	-	-	
-(C 7542) apports virés au compte de résultat					
-(C 7813) quote-part reprise financement rattaché actif	1 310 410,80	1 396 297	1 548 624	1 595 382	1 657 171
= CAF ou IAF*	1 838 436	-	189 021	178 275	1 945 460
					480 881

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CFI 2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Insuffisance d'autofinancement*	-	189 021	-	-	480 881
Investissements	7 008 629	8 251 851	8 320 081	4 904 009	7 189 923
Remboursement des dettes financières					
Total des Emplois	7 008 629	8 251 851	8 320 081	4 904 009	7 670 805
Apport au Fonds de Roulement	-	-	-	3 816 479	-

RESSOURCES	CFI 2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Capacité d'autofinancement*	1 838 436	-	178 275	1 945 460	-
Financement de l'actif par l'Etat	3 053 138		250 000	-	399 805
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 784 205	5 212 410	5 266 910	6 706 421	1 257 038
Autres ressources	1 467		36 500	68 607	520 000
Augmentation des dettes financières	-				
Total des Ressources	6 677 246	5 212 410	5 731 685	8 720 488	2 176 843
Prélèvement sur Fonds de Roulement	331 383	3 039 441	2 588 396	-	5 493 962

Tableau 6 : Situation patrimoniale
SAIC
(soumis au vote de l'organe délibérant)

Charges	CFI 2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Personnel	1 309 628,81	1 918 290	1 918 290	1 768 290	2 600 484
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	2 135 533,51	2 220 775	2 229 817	2 342 268	2 565 693
	-				
Total des charges (1)	3 445 162	4 139 065	4 148 107	4 110 558	5 166 177
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	355 536	138 840	148 653	96 470	113 485
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	3 800 698	4 277 905	4 296 760	4 207 028	5 279 662

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	CFI 2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	355 536	138 840	148 653	96 470	113 485
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 147 707	825 839	834 881	839 500	712 630
- (C 781) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	193 671				
+ (C 656) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-				
- (C 756) produits de cession d'éléments d'actifs	-				
-(C 7542) apports virés au compte de résultat					
-(C 7813) quote-part reprise financement rattaché actif	710 649	623 471	642 326	648 564	561 700
= CAF ou IAF*	598 923	341 208	341 208	287 406	264 415

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CFI 2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-
Investissements	355 441	982 310	982 310	381 972	739 780
Remboursement des dettes financières					
Total des Emplois	355 441	982 310	982 310	381 972	739 780
Apport au Fonds de Roulement	411 333	365 703	365 703	162 520	294 597

Produits	CFI 2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Subventions de l'Etat	212 061,37	-	-	-	-
Fiscalité affectée	-	-	-	-	-
Autres subventions	902 145,93	1 574 955	1 574 955	1 921 530	2 744 399
Autres produits	2 686 491,18	2 702 950	2 721 805	2 285 498	2 535 263
Total des produits (2)	3 800 698	4 277 905	4 296 760	4 207 028	5 279 662
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	3 800 698	4 277 905	4 296 760	4 207 028	5 279 662

RESSOURCES	CFI 2024	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026
Capacité d'autofinancement*	598 923	341 208	341 208	287 406	264 415
Financement de l'actif par l'Etat	19 091				
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	144 775	1 006 805	1 006 805	125 198	458 671
Autres ressources	3 986			131 888	311 291
Augmentation des dettes financières	-				
Total des Ressources	766 774	1 348 013	1 348 013	544 492	1 034 377
Prélèvement sur Fonds de Roulement	-	-	-	-	-

Tableau 7

Plan de trésorerie BI 2026

Tableau 8

Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	N-1 non dénoué	BI 2025	BR 1 2025	BR 2 2025	BI 2026	N+1	N+2	N+3	N+4
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	- 6 191 117		- 1 143 372	- 1 143 372	543 336				
Recettes fléchées	3 900 641	7 046 247	7 346 247	8 292 361	5 701 131	-	-	-	-
Financements de l'Etat fléchés	41 779	-	-	3 337 457	402 805	-	-	-	-
Autres financements publics fléchés	3 822 461	7 046 247	7 345 233	4 823 394	4 915 097	-	-	-	-
Recettes propres fléchées	36 401	-	1 014	131 510	383 229	-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées	5 044 013	7 479 423	6 699 235	7 749 025	8 134 798	-	-	-	-
Personnel (AE=CP)		614 442	614 442	2 050 005	2 050 005	-			
AE	205 309	614 442	614 442	2 050 005	2 050 005				
CP	205 309	614 442	614 442	2 050 005	2 050 005				
Fonctionnement et intervention		493 846	1 319 546	678 171	1 319 546	-			
AE	47 908	493 846	493 846	645 191	1 335 546				
CP	50 292	493 846	1 319 546	678 171	1 319 546				
Investissement		6 371 135	4 765 247	5 020 849	4 765 247	-			
AE	6 475 855	5 676 810	5 676 810	5 511 584	2 449 077				
CP	4 788 412	6 371 135	4 765 247	5 020 849	4 765 247				
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	- 1 143 372	- 433 176	647 012	543 336	- 2 433 667	-	-	-	-

Tableau 9

Programmes de recherche

Dépenses

	Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
			AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AEN	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
OPE-2025-0001	Convention PMA 2025 ICB-CO2M	30 000	54390	54390	0	0	0	1 000	1 000	0	1 000	1 000	7 970	0
OPE-2025-0002	Contrat ISL	8 970	0	0	0	1 000	1 000	0	0	0	1 000	1 000	0	-44 220
OPE-2025-0003	Encadrement thèse ISL - Julien RICHARD	8 970	564	564	0	1 500	1 500	564	0	1 500	1 500	6 906	0	-46 932
OPE-2025-0004	Encadrement thèse ISL - Christophe Ruzyla	8 970	0	0	0	1 000	1 000	0	0	0	0	0	7 970	1 000
OPE-2025-0005	Thèse AID - TURLIN	145 000	53826	53826	0	35 782	35 782	53826	0	35 782	35 782	55 392	0	0
OPE-2025-0006	Credits recherche IUF	75 000	5050	5050	0	10 000	10 000	5050	0	10 000	10 000	59 950	0	0
OPE-2025-0007	contrat accompagnement thèse - Elodie Dancerel	15 000	0	0	0	2 000	2 000	0	0	0	2 000	2 000	13 000	0
OPE-2025-0008	Chaire professeur junior Théo Calais	200 000	39938	39938	0	60 488	60 488	39938	0	60 488	60 488	99 574	0	0
OPE-2025-0009	VOXWRITER	214 515	0	0	0	60 660	60 660	0	0	60 660	60 660	153 855	0	0
OPE-2025-0010	AAP Région 2024 ANER: NuméFA - Investissement	21 600	0	0	0	21 600	21 600	0	0	21 600	21 600	0	0	21 600
OPE-2025-0011	AAP Région 2024 ANER: NuméFA - Fonctionnement	20 400	0	0	0	8 000	8 000	0	0	8 000	8 000	12 400	0	0
OPE-2025-0012	Encadrement thèse : Pierre Gardère	4 500	0	0	0	1 000	1 000	0	0	1 000	1 000	3 500	0	0
OPE-2025-0013	Encadrement thèse : Camille Lafond	11 500	0	0	0	2 500	2 500	0	0	2 500	2 500	9 000	0	0
OPE-2025-0020	AAP Région 2023 envergure : LDHB Investissement	15 000	0	0	0	15 000	15 000	0	0	15 000	15 000	0	0	0
OPE-2025-0021	AAP Région 2023 envergure : LDHB Fonctionnement	18 800	4369	4369	0	10 465	10 465	4369	3255	11 144	10 465	11 579	3 966	0
OPE-2025-0022	ANR 2023 : NavWare	238 913	4861	4861	0	46 156	46 156	4861	0	46 156	46 156	187 896	0	0
OPE-2025-0025	AAP Région 2024 N2R - Fonctionnement	13 783	0	0	0	5 000	5 000	0	0	5 000	5 000	8 783	0	0
OPE-2025-0028	XHUB PHASE ELABORATION	82 000	0	0	0	10 000	10 000	0	0	10 000	10 000	72 000	0	0
OPE-2025-0029	XHUB PHASE 1	643 770	0	0	0	299 008	299 008	0	0	299 008	299 008	344 762	0	0
OPE-2025-0035	X PLAN DATA	163 000	0	0	0	55 976	55 976	0	0	55 976	55 976	107 024	0	0
OPE-2025-0036	Encadrement thèse : Dune Stamm	6 250	0	0	0	1 000	1 000	0	0	1 000	1 000	5 250	0	0
OPE-2025-0037	AAP Région 2025 Energie : InteracTraining - Investissement	4 949	0	0	0	2 500	2 500	0	0	2 500	2 500	2 449	0	0
OPE-2025-0038	AAP Région 2025 Energie : InteracTraining - Fonctionnement	6 500	0	0	0	1 500	1 500	0	0	1 500	1 500	5 000	0	0
OPE-2025-0040	AAP Région 2023 ANER : MONUMENT - Fonctionnement	12 000	2584	2584	0	6 832	6 832	2584	0	6 832	6 832	2 584	0	0
OPE-2025-0042	ANR 2023 OPTILAM	129 390	0	0	0	42 083	42 083	0	0	32 083	32 083	87 307	10 000	0
OPE-2025-0043	MOTECH	203 340	19699	19699	0	50 000	50 000	19699	15955	37 444	50 000	53 744	133 641	0
OPE-2025-0045	ALISON ++	1 767 121	0	0	0	461 094	461 094	0	0	461 094	461 094	1 306 027	0	0
OPE-2025-0047	CIFRE SAFRAN	39 000	1124	1124	0	2 000	2 000	1124	0	2 000	2 000	3 876	0	0
OPE-2025-0048	INTERREG Placodist	114 962	23203	23203	0	8 198	8 198	23203	0	8 198	8 198	8 356	0	0
OPE-2025-0049	EQUIPEX - CONTINUUM	410 400	0	0	0	300 000	300 000	0	0	300 000	300 000	110 400	0	0
OPE-2025-0050	PLAPIMA	666 172	0	0	0	132 180	132 180	0	0	132 180	132 180	533 992	0	0
OPE-2025-0053	INTERREG OPTIREVE	97 031	57574	57574	0	1 667	1 667	57574	0	1 667	1 667	37 791	0	0
OPE-2025-0056	INTERREG VI FRANCE-SUISSE 2021-2027 : MAOTIAL	211 292	0	0	0	175 429	175 429	0	0	175 429	175 429	35 863	0	0
OPE-2025-0057	INTERREG VI FRANCE-SUISSE 2021-2027 : ELECTRIVERT	182 398	0	0	0	70 894	70 894	0	0	70 894	70 894	111 504	0	0
OPE-2025-0058	Contrat d'accompagnement CIFRE ORANGE - Cheick Cissé	30 000	0	0	0	5 000	5 000	0	0	5 000	5 000	25 000	0	0
OPE-2025-0059	Contrat d'accompagnement CIFRE ORANGE - Mario Bou Abboud	30 000	0	0	0	5 000	5 000	0	0	5 000	5 000	25 000	0	0
OPE-2025-0060	Contrat d'accompagnement CIFRE MPLUS	9 000	0	0	0	5 000	5 000	0	0	5 000	5 000	4 000	0	0
OPE-2025-0061	CIFRE GE - TAHIR Mohammad	61 500	0	0	0	10 000	10 000	0	0	10 000	10 000	51 500	0	0
OPE-2025-0062	INTERREG INTERLAB	202 811	8820	8820	0	49 895	49 895	8820	0	49 895	49 895	144 096	0	0
OPE-2025-0063	Contrats IEE	785 867	316119	316119	0	129 268	129 268	316119	0	129 268	129 268	340 480	0	0
OPE-2025-0085	ANR 2023 Marshall	164 337	0	0	0	50 934	50 934	0	0	50 934	50 934	113 403	0	0
OPE-2025-0086	HORIZON EUROPE: Hydrogen Academy	275 368	9817	9817	0	16 032	16 032	9817	9232	585	16 032	16 617	249 519	0
OPE-2025-0087	Horizon Europe : ENERTEF	263 173	0	0	0	85 964	85 964	0	0	85 964	85 964	177 209	0	0
OPE-2025-0088	Horizon Europe STEESMAT	251 111	0	0	0	45 360	45 360	0	0	45 360	45 360	205 751	0	0
OPE-2025-0089	OCEAN H2	221 100	0	0	0	73 700	73 700	0	0	73 700	73 700	147 400	0	0
OPE-2025-0090	DYNOPT4LATTICE	299 990	0	0	0	47 168	47 168	0	0	47 168	47 168	252 822	0	0
OPE-2025-0091	MediMorph	26												

Tableau 9

Opérations pluriannuelles d'investissements

Dépenses

Opérations	Montant de l'opération (1)	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes < N (2)	Conso AE < N (3)	Reports ou Reprogrammations N (4)	AE nouvelles ouvertes N (5)	Total AE N (6)=(4)+(5)	CP ouverts < N (7)	Conso CP < N (8)	Reports ou Reprogrammations N (9)	CP nouveaux ouverts N (10)	Total CP N(11)=(9)+(10)	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
OPE-2025-0119 MOBILITECH 2	1 040 000	1 040 000	1 029 940		10 060	10 060	310 000	278 670	0	261 330	261 330	0	500 000
OPE-2025-0123 RENOVATION FACADE PONT	5 994 626	3 997 389	3 997 389	0	1 997 237	1 997 237	2 232 389	2 028 357	0	3 762 237	3 762 237	0	204 032
Total CPER 21-27	7 034 626	5 037 389	5 027 329	0	2 007 297	2 007 297	2 542 389	2 307 027	0	4 023 567	4 023 567	0	704 032
E60304TB REHABILITATION BATIMENTS A	12 750 000	12 300 000	11 750 000	0	450 000	450 000	12 300 000	11 450 606	0	450 000	450 000	550 000	299 394
Total Réhabilitation bât A	12 750 000	12 300 000	11 750 000	0	450 000	450 000	12 300 000	11 450 606	0	450 000	450 000	550 000	299 394
OPE-2025-0134 CLOS COUVERT	1 653 866	1 468 866	1 420 404		185 000	185 000	1 446 255	1 294 989	0	185 000	185 000	48 462	125 415
Total Clos Couvert	1 653 866	1 468 866	1 420 404	0	185 000	185 000	1 446 255	1 294 989	0	185 000	185 000	48 462	125 415
Total	21 438 492	18 806 255	18 197 733	0	2 642 297	2 642 297	16 288 644	15 052 622	0	4 658 567	4 658 567	598 462	1 128 841
Ss total personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ss total fonctionnement	486 611	486 610	437 428	0	0	0	455 694	405 897	0	0	0	49 183	31 531
Ss total investissement	20 951 882	18 319 645	17 760 305	0	2 642 297	2 642 297	15 832 951	14 646 724		4 658 567	4 658 567	549 280	1 097 311

Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Restes à encaisser > N
E6003-20N106 MOBILITECH 2	1 040 000	1 040 000	0	0	0	0
E6003-22N102 RENOVATION FACADE	5 994 626	1 336 829	4 657 797	3 105 944	1 551 853	657 797
Total CPER 21-27	7 034 626	2 376 829	4 657 797	3 105 944	1 551 853	657 797
E6003-20N104 REHABILITATION BATIMENTS A	12 750 000	2 600 000	10 150 000	10 150 000	0	0
Total Réhabilitation bât A	12 750 000	2 600 000	10 150 000	10 150 000	0	0
E6003-20N102 CLOS COUVERT	1 468 866	1 130 453	338 413	338 413	0	0
Total Clos Couvert	1 468 866	1 130 453	338 413	338 413	0	0
Total	21 253 492	6 107 282	15 146 210	13 594 357	1 551 853	657 797

Tableau 10

Programmes de recherche

Prévisions d'AE et de CP		Prévisions		Prévisions 2026								Prévisions N+1 et suivantes							
Opération	Nature	Coût total de l'opération		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
Contrats de recherche	Personnel	6 339 589		2 149 396	1 186 723		0	1 634 213	1 634 213	2 161 050	1 198 407		0	1 634 213	1 634 213	0	0	0	0
	Fonctionnement	4 147 973		1 924 080	1 110 572		0	853 269	853 269	1 918 066	1 036 300		0	852 269	852 269	0	0	0	0
	Investissement	1 521 530		691 035	610 717		0	436 780	436 780	685 797	406 755		0	436 780	436 780	0	0	0	0
Total Contrats de recherche		12 009 092		4 764 511	2 908 012		0	2 924 262	2 924 262	4 764 913	2 641 462		0	2 923 262	2 923 262	0	0	0	0
Contrat de formation continue	Personnel	0		0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	7 412		0	0		0	7 412	7 412	0	0		0	5 912	5 912	0	0	0	0
	Investissement	0		0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0
Total contrats de formation continue		7 412		0	0		0	7 412	7 412	0	0		0	5 912	5 912	0	0	0	0
	Ss total Personnel	6 339 589		2 149 396	1 186 723		0	1 634 213	1 634 213	2 161 050	1 198 407		0	1 634 213	1 634 213	0	0	0	0
	Ss total Fonctionnement	4 155 385		1 924 080	1 110 572		0	860 681	860 681	1 918 066	1 036 300		0	858 181	858 181	0	0	0	0
	Ss total Investissement	1 521 530		691 035	610 717		0	436 780	436 780	685 797	406 755		0	436 780	436 780	0	0	0	0
TOTAL		12 016 504		4 764 511	2 908 012		0	2 931 674	2 931 674	4 764 913	2 641 462		0	2 929 174	2 929 174	0	0	0	0

Prévisions de recettes		Prévisions
Opération	Nature	Financement de l'opération
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	34 260
	Autres financements publics	8 067 998
	Autres financements	3 816 933
Total Contrats de recherche		11 919 191
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat	0
	Autres financements publics	0
	Autres financements	221 211
Total Prestations et Cifre		221 211
	Ss total Financement de l'Etat	34 260
	Ss total Autres financements publics	8 067 998
	Ss total Autres financements	4 038 143
TOTAL		12 140 401

Prévisions N		
Encaissement s < N	Encaissement s prévus N	
34 260	0	
378 218	3 043 069	
2 991 179	383 229	
3 403 657	3 426 298	

Prévisions en N+1 et suivantes		
Encaissement s prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissement s prévus > N+2
0	0	0
2 513 826	1 666 278	466 607
370 234	72 291	0
2 884 060	1 738 569	466 607
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
2 513 826	1 666 278	466 607
370 234	72 291	0
2 884 060	1 738 569	466 607

Tableau 10

Opérations pluriannuelles d'investissements

Prévisions de recettes		Prévisions	Prévisions N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
CPER 21-27	Financement de l'Etat	0	0	0	0	0	0
	Autres financements publics	4 657 797	3 105 944	1 551 853	657 797	0	0
	Autres financements	0	0	0	0	0	0
	Total CPER 21-27	4 657 797	3 105 944	1 551 853	657 797	0	0
Réhabilitation bât A	Financement de l'Etat	7 250 000	7 250 000	0	0	0	0
	Autres financements publics	2 900 000	2 900 000	0	0	0	0
	Autres financements	0	0	0	0	0	0
	Total Réhabilitation bât A	10 150 000	10 150 000	0	0	0	0
Clos Couvert	Financement de l'Etat	0	0	0	0	0	0
	Autres financements publics	0	0	0	0	0	0
	Autres financements	338 413	338 413	0	0	0	0
	Total Clos Couvert	338 413	338 413	0	0	0	0
	Ss total Financement de l'Etat	7 250 000	7 250 000	0	0	0	0
	Ss total Autres financements publics	7 850 000	6 005 944	1 551 853	0	0	0
	Ss total Autres financements	0	338 413	0	0	0	0
	TOTAL	15 146 210	13 594 357	1 551 853	657 797	0	0

Tableau 11

Tableau de Synthèse budgétaire et comptable

			BI2026	
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	7 734 510	
	2	Niveau initial du fonds de roulement	15 859 477	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	1 444 088	
	4	Niveau initial de la trésorerie	14 415 389	
		4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	- 373 651	
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	14 789 040		
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	47 291 492	
	6	Résultat patrimonial	- 1 890 716	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	- 216 467	
	8	Variation du fonds de roulement	- 5 199 365	
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-	
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	-
	93	Variation des stocks	+ / -	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	- 5 199 365		
12.a	Recettes budgétaires	44 186 838		
12.b	Crédits de paiement ouverts	49 386 202		
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	- 211 905		
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	- 4 987 460		
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	- 2 433 667		
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	- 2 553 793		
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	- 211 905		
16	Variation des restes à payer	- 2 094 710		
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	5 639 800	
	18	Niveau final du fonds de roulement	10 660 113	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	1 232 183	
	20	Niveau final de la trésorerie	9 427 930	
		20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	- 2 807 318	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	12 235 247		

Comptabilité budgétaire
 Comptabilité générale